



Wallonie

n° 138

Juin 2018

Trimestriel

Revue du Conseil économique et social de Wallonie

Actualités

Mise en place du Pôle Mobilité

L'invité

Julien Nicaise (ARES)

Dossier

Enseignement supérieur et
monde du travail

Avec les interviews de Toni Bastianelli, Nicolas Velings et Thierry Zintz



4

Actualités :
Mise en place
du Pôle Mobilité



20

L'invité :
Julien Nicaise : *«La plus-value de l'ARES : réunir l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur autour d'objectifs communs»*



24

Dossier :
Enseignement supérieur et monde du travail : quelles mesures pour faire face aux défis de demain?

Sommaire

1 Éditorial

Actualités

- 2 > 4/06/2018 - Installation des sections élargies de la Commission AIS
- 4 > 29/05/2018 - Mise en place du Pôle Mobilité
- 6 > Cela se passe au Conseil
- 8 > Déclaration commune sur la mobilité
- 9 > 1/06/2018 - Présentation du Rapport sur l'Etat de l'Environnement wallon 2017
- 10 > Courrier hebdomadaire du CRISP sur la réforme de la fonction consultative

11 En bref

Les avis

- 12 > Liste des avis adoptés entre le 1/03 et le 31/05/2018
- 13 > Réforme des aides à la promotion de l'emploi
- 15 > Lutte contre certaines formes de discrimination
- 16 > Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
- 18 > Clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics
- 18 > Occupation de travailleurs étrangers : instauration d'une procédure unique et d'un permis unique

L'invité

- 20 > Julien Nicaise : *«La plus-value de l'ARES : réunir l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur autour d'objectifs communs»*

Dossier

- 24 > **Enseignement supérieur et monde du travail : quelles mesures pour faire face aux défis de demain?**
- 26 > L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 : défis et mesures
- 28 > Focus sur trois mesures
- 30 > 30/05/2018 - Succès pour le séminaire du CESW !
- 32 > Une priorité en Wallonie : renforcer les ressources humaines dans les sciences et les technologies
- 33 > Table ronde
> Interviews
- 35 > Toni Bastianelli : *«Des expériences pilotes positives qui répondent aux besoins de nouveaux modes de formation»*
- 38 > Nicolas Velings : *«Les mondes académique et de l'entreprise sont encore trop séparés»*
- 40 > Thierry Zintz : *«Il faut une approche progressive de l'insertion socio-professionnelle»*

Zoom

- 42 > CWEHF - Mémoire en vue des élections communales et provinciales du 14/10/2018

Livres

- 45 > Sélection d'ouvrages du Centre de Documentation du CESW
- 47 > Et dans notre bibliothèque numérique

Voici plus d'un an était voté par le Parlement wallon un décret de réforme de la fonction consultative. Cette réforme correspondait à une véritable ouverture de la part des Interlocuteurs sociaux à d'autres acteurs de la société civile organisée, qu'il s'agisse d'opérateurs dans tel ou tel domaine ou encore de structures diverses relevant du monde associatif. Cette réforme, voulue par les Interlocuteurs sociaux réunis au sein du CESW et élaborée dans un cadre de concertation avec le Gouvernement, a voulu être une réorganisation essentielle de la fonction consultative et de la concertation.

C'est ainsi que sept Pôles thématiques ont été créés : les Pôles Aménagement du territoire, Energie, Environnement, Logement, Mobilité, Politique scientifique et Ruralité.

Cette réforme est actuellement en voie d'achèvement dans sa mise en œuvre et n'a pas encore fait l'objet d'une quelconque évaluation ; on n'évalue pas ce qui est dans une phase d'implémentation...

Et pourtant, le Gouvernement, sur base de la DPR de l'été 2017, vient bousculer le processus entamé. En effet, récemment, le Gouvernement a adopté en première lecture un avant-projet de décret modifiant le décret de 1983 constitutif du CESW. Par ce projet, le Gouvernement introduit, au sein du Conseil, d'autres structures que celles des partenaires sociaux, en l'occurrence les associations environnementales, mettant ainsi en question les équilibres issus de l'application du principe de parité. Par ailleurs, l'introduction de structures qui défendent des intérêts catégoriels risque de compromettre les processus de consensus visant à garantir l'intérêt général.

En outre, l'avant-projet établit des règles en ce qui concerne la constitution du Bureau du CESW, ce qui est contraire au principe de souveraineté de l'Assemblée générale.

Les Interlocuteurs sociaux wallons ont fait part de leur opposition par rapport à cet avant-projet de décret. Ils estiment en effet que celui-ci remet en question la réforme de la fonction consultative, votée en 2017, et risque de mettre à mal le modèle de concertation sociale.

Le CESW s'étonne du fait que l'avant-projet de décret ignore la réforme de 2017, d'autant que cette réforme est toujours en phase de mise en œuvre et n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation. Il regrette aussi qu'aucune concertation n'ait eu lieu avant l'adoption de l'avant-projet de décret en première lecture, contrairement aux pratiques en la matière.

Gageons que cet avis sera entendu et qu'il s'en suivra une véritable discussion entre les décideurs politiques et les partenaires sociaux.

Jean-Pierre Dawance
Secrétaire général



4/06/2018

Installation officielle des sections élargies de la Commission Action-Intégration sociale



Dans le cadre de la réforme de la fonction consultative, la Commission Action-Intégration sociale (AIS) du CESW a été élargie à deux sections : «Action sociale» et «Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère». Ces deux sections sont composées d'experts associés émanant de ces secteurs et qui viennent enrichir la réflexion des partenaires sociaux dans ces deux matières. Le 4 juin, l'installation officielle de ces sections a eu lieu, en présence de Mme Alda Greoli, Vice-Présidente du Gouvernement wallon et Ministre de l'Action sociale.

La réforme de la fonction consultative, votée en 2017, a eu des conséquences importantes pour l'organisation des travaux au sein du CESW. A côté des différentes Pôles mis en place (1), des modalités spécifiques ont été adoptées pour la fonction consultative, confiée au Conseil, de deux secteurs émanant de la DG05 du Service public de Wallonie qui ne sont pas couverts par les organes

consultatifs de l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité), concernant l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère et l'action sociale *sensu stricto*. La Commission AIS est désormais élargie à deux sections «Action sociale» et «Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère», composées d'experts associés émanant de ces secteurs et qui viennent ainsi enrichir la réflexion des partenaires sociaux dans les matières de l'action sociale et de l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Notons que pour les autres matières, la fonction consultative sera assurée conjointement via la mission générale du CESW et le Conseil de Stratégie et de Prospective de l'AViQ.

Les membres des deux sections ont été désignées le 15 janvier 2018 et les travaux ont démarré dès le début de cette année. L'installation officielle de ces deux sections a eu lieu le 4 juin, en présence de Mme Alda Greoli, Vice-Présidente du Gouvernement wallon et Ministre de l'Action sociale.

Accueillant la Ministre et les membres de la Commission et des sections, M. Luc Simar, Secrétaire général adjoint du CESW, a souligné que «les thèmes abordés par la Commission sont de plus en plus importants, en particulier depuis la 6^{ème} réforme de l'Etat, que ce soit en matière de santé, de soins aux personnes âgées ou d'allocations familiales. La fonction consultative à laquelle nous participons quotidiennement est un élément important dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Ces dernières semaines en témoignent, le travail ne manque pas pour les membres de la Commission et le Secrétariat, les projets se succèdent et d'autres comme l'assurance autonomie sont annoncés». Remerciant la Ministre pour sa présence, M. Luc Simar lui a ensuite cédé la parole.

Le rôle essentiel de la fonction consultative

La Ministre de l'Action sociale a indiqué d'emblée que sa présence à cette séance d'installation officielle des deux sections de la Commission AIS était essentielle à ses yeux : «La fonction consultative fait partie intégrante du processus démocratique», a expliqué Mme Alda Greoli. «A l'heure où le temps de l'analyse semble plus à l'instant qu'à une réflexion approfondie, le rôle de la fonction consultative est d'autant plus important». Une fonction consultative qui doit s'appuyer sur des mandats clairs et précis : «Il est indispensable que les corps intermédiaires contribuent à éclairer la décision politique, pour autant que ceux-ci soient porteurs d'un mandat d'une instance représentative. Pour nous, responsables politiques, les acteurs consultés ne doivent pas s'exprimer en leur nom personnel mais en vertu d'un mandat formel qu'ils peuvent justifier devant leur instance. Ce niveau de consultation intermédiaire constitue un maillon important du processus démocratique, au-delà des concertations informelles ou des débats parlementaires organisés», a déclaré la Ministre de l'Action sociale.

La Ministre a ensuite souligné que les instances ancrées au CESW disposent d'une large capacité d'intervention, que ce soit par des avis répondant à des demandes formelles ou des avis d'initiative : «Je peux vous assurer que les avis structurés et bien argumentés retiennent toujours mon attention» a indiqué Mme Alda Greoli, qui a ensuite évoqué plusieurs chantiers en cours qu'elle souhaite voir aboutir avant la fin de la législature. Elle a notamment cité l'avant-projet de décret relatif à l'assurance autonomie wallonne, «un projet qui me tient particulièrement à cœur» ou encore le dispositif d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère.



Une formule innovante pour enrichir les débats

La nouvelle Présidente de la Commission AIS, Mme Sabine Libert, est ensuite intervenue. Remerciant la Ministre pour sa présence, qui atteste de l'intérêt porté à la fonction consultative, Mme Sabine Libert a rappelé le contexte dans lequel s'inscrit l'installation officielle des deux sections : «Action sociale» et «Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (PEOE)». Ces deux sections composées d'experts associés provenant de ces deux secteurs ayant voix délibérative, ont été mises en place pour assurer la mission consultative sur les matières relevant de la politique de l'action sociale et de la politique d'intégration des PEOE. «Cette formule innovante est expérimentée, dans un souci d'efficacité et d'enrichissement des débats», a souligné la Présidente de la Commission AIS. «Les travaux pourront s'appuyer sur l'expérience de plus de 20 ans de la Commission AIS du CESW et sur les travaux antérieurs de la Commission wallonne de l'Action sociale (la CWAS) et de la Commission wallonne pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (la CWIPEOE) du CWASS depuis leur instauration en 2008. Ce qui permettra de maintenir un fil conducteur tout en ouvrant des perspectives».

Mme Sabine Libert a ensuite précisé les modalités concrètes de l'organisation des travaux, avant de conclure «Les sections n'ont pas attendu l'installation officielle pour commencer à travailler ! Des avis rendus récemment ont été transmis (avis relatif à l'hébergement des personnes en difficultés sociales ou celui relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (2)). Et les sections planchent actuellement sur le dossier de la lutte contre la pauvreté (Plan wallon de lutte contre la pauvreté et Rapport du Service de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale). Il y a donc du pain sur la planche ! Le CESW exercera le rôle qui lui a été confié avec dynamisme et diligence, afin que vive le processus démocratique au cœur de ses missions ».

(1) Voir Revue Wallonie n° 137

(2) Voir la synthèse de cet avis en page 16



Mise en place du Pôle Mobilité

Avec l'installation officielle du Pôle Mobilité, le 29 mai, tous les Pôles instaurés dans le cadre de la réforme de la fonction consultative, sont à présent mis en place.

La séance d'installation a débuté par une intervention de M. Jean-Pierre Dawance, Secrétaire général du CESW. Celui-ci a retracé l'historique de la réforme de la fonction consultative initiée en 2014, avec une volonté de simplification et d'ouverture, qui a abouti à la création de sept Pôles dont le Pôle Mobilité. Il a énoncé les missions du Pôle (voir à la page suivante) et fait savoir que le CESW est chargé d'assurer le Secrétariat des Pôles mais peut également offrir ses services en matière de communication ou de publications.

Mme Marie-Eve Hannard, la représentante du Ministre wallon de la Mobilité, M. Carlo Di Antonio, a ensuite exposé la vision du Ministre quant à la politique de mobilité et notamment le programme «Vision



29/05/2018

Fast» à l'horizon 2030. Elle a précisé aux membres du Pôle les principaux dossiers à venir (dont la stratégie régionale de mobilité ou encore le contrat de service public du groupe TEC). Clôturant son intervention, elle a remercié le CESW pour son rôle moteur dans la réforme de la fonction consultative.

Après ces deux interventions, les membres du Pôle Mobilité, sous la présidence de M. Yvon Loyaerts, se sont présentés à tour de rôle ; ils ont également avancé une série de propositions de dossiers à traiter comme la fiscalité liée à la mobilité des personnes et des marchandises, les alternatives au diesel, l'intégration des différents modes de transports, les déplacements domicile-travail, l'apport des nouvelles technologies pour la mobilité, etc.

Lors de sa prochaine réunion, le Pôle Mobilité examinera le projet de règlement d'ordre intérieur et établira son programme de travail pour les mois à venir.

Missions

Le Pôle Mobilité est chargé de remettre des avis, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, portant sur :

- les notes d'orientation du Gouvernement, d'une part, et les avant-projets de décrets et d'arrêtés ayant une portée réglementaire, d'autre part, concernant la politique régionale de mobilité ;
- les planifications stratégiques en matière de mobilité régionale ;
- toute question intéressant les transports publics de personnes par route en Région wallonne et ce, dans le cadre d'une étroite coordination avec les autres modes de transport le cas échéant ;
- toutes missions prévues par le décret du 1^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales.

A la demande du Gouvernement, le Pôle Mobilité est chargé de remettre des avis portant sur :

- le plan pluriannuel d'investissement, le plan de transport de la Société nationale des Chemins de fer belges et le plan pluriannuel d'investissement d'Infrabel ;
- toute autre matière relative au transport et à la mobilité déterminée par le Gouvernement.

Composition

Le Pôle Mobilité est composé de 21 membres désignés par le Gouvernement selon la répartition suivante :

- 8 représentants des interlocuteurs sociaux, sur proposition du CESW ;
- 1 représentant de la Direction générale opérationnelle Routes et Bâtiments du Service public de Wallonie ;
- 1 représentant de la Direction générale opérationnelle Mobilité et Voies hydrauliques du Service public de Wallonie ;
- 1 représentant de la Société régionale wallonne du Transport ;
- 1 représentant de la Société wallonne des Aéroports ;
- 1 représentant de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures ;
- 2 représentants des associations environnementales reconnues en vertu du Code de l'Environnement ;
- 2 représentants des pouvoirs locaux, sur proposition de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ;
- 1 représentant des intercommunales de développement économique, sur proposition de Wallonie-Développement ;
- 1 représentant des ports autonomes ;
- 2 représentants des usagers, sur proposition des organisations représentatives de ces usagers.

Cela se passe au Conseil

19/03/2018

Le lundi 19 mars, Vincent Reuter, Conseiller au Cabinet du Ministre-Président, a présenté les grands axes du Plan wallon d'investissements aux membres de la Commission Economie-Politique industrielle.



29/03/2018

Le jeudi 29 mars, une délégation des partenaires sociaux wallons a rencontré la Ministre Alda Greoli pour débattre des priorités du Gouvernement wallon sur la politique à l'égard des aînés. Cette réunion s'inscrit dans le prolongement de l'avis rendu par le CESW à ce sujet (voir n°137 de la revue Wallonie, p 18).



18/04/2018

Le mercredi 18 avril, les représentants du Ministre wallon de l'Economie et de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet, ont présenté le projet de réforme des aides à la promotion de l'emploi aux membres des Commissions Emploi-Formation-Education et Action-Intégration sociale du CESW. Le Conseil a rendu un avis unanime – et réservé – sur ce projet de réforme (voir la synthèse de cet avis en page 13).



9/05/2018

Les membres de la Commission Action-Intégration sociale ont reçu, le mercredi 9 mai, les représentants du Ministre-Président, venus présenter le projet de Plan wallon de lutte contre la pauvreté. Le même jour, le Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale a présenté le rapport bisannuel «Citoyenneté et pauvreté». La Commission AIS, élargie aux sections «Action sociale» et «Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère», prépare actuellement les projets d'avis sur ces deux dossiers.



23/05/2018

Les membres des Commissions Emploi-Formation-Education et Economie-Politiques industrielles ont reçu, le mercredi 23 mai, les représentants du Ministre P-Y Jeholet et de l'Inspection de la DG06 (SPW). Ceux-ci ont présenté les projets de décret sur le contrôle des législations et l'instauration d'amendes administratives. L'avis du CESW sur ces projets a été rendu le 11 juin et sera présenté dans le prochain numéro de la revue Wallonie.



29/05/2018

Les enjeux et défis du logement public en Wallonie étaient à l'ordre du jour de la réunion du Pôle Logement du mardi 29 mai. Plusieurs experts du CEHD, de Centr'Habitat et de la SWL sont venus présenter les chiffres-clés en ce domaine aux membres du Pôle. Pour rappel, le Pôle Logement est un organe consultatif chargé de remettre des avis, de formuler des observations, des suggestions, des propositions ou des recommandations en matière de logement à la demande du Gouvernement wallon ou d'initiative. Le CESW assure le Secrétariat de ce Pôle, institué suite à la réforme de la fonction consultative.



Déclaration commune sur la mobilité

«De l'immobilité à la mobilité : agir maintenant pour inverser le cours des choses» : tel est le titre de la Déclaration commune que les Présidents des trois Conseils économiques et sociaux régionaux et du Conseil central de l'Economie ont envoyé fin mars aux Ministres de la mobilité.



Par cette déclaration commune, les partenaires sociaux adressent les messages suivants aux responsables politiques dans le cadre de l'élaboration et de la concrétisation de la vision interfédérale de la mobilité.

1) Les partenaires sociaux des Conseils consultatifs fédéraux et régionaux appellent tous les Gouvernements à s'attaquer d'urgence aux problèmes de mobilité

Les Gouvernements sont également invités à se concerter et à coordonner leurs actions afin de garantir la cohérence de la politique de mobilité. Une solution à la congestion croissante ne peut être trouvée qu'à travers une combinaison équilibrée d'instruments politiques. Ce mix d'instruments requiert une collaboration entre les différents niveaux de pouvoir.

2) Les problèmes de mobilité ont un impact négatif considérable

Les problèmes de mobilité de plus en plus aigus sont néfastes pour l'économie, le fonctionnement du marché du travail, l'environnement et la santé publique. Les partenaires sociaux sont très préoccupés par l'inaccessibilité croissante des pôles d'activité économique et des pôles d'emploi du pays. Ils s'inquiètent également de la difficulté croissante de se rendre au travail pendant les heures de pointe, laquelle a un impact négatif profond sur un groupe important d'utilisateurs de la mobilité qu'ils représentent.

3) Renforcer la concertation et passer à l'action

Pour les partenaires sociaux, la politique de mobilité doit viser une accessibilité plus durable. Les ministres responsables devraient mieux utiliser les organes de concertation existants et mieux se concerter entre eux. La transparence et la consultation des partenaires sociaux sont cruciales pour créer une adhésion sociétale qui sera déterminante pour la réussite de la politique de mobilité. Les partenaires sociaux estiment que la concertation interfédérale doit se focaliser sur les investissements dans la mobilité, une fiscalité plus intelligente, le fait de faciliter des solutions innovantes en matière de mobilité et une plus grande multimodalité. Ce dernier aspect exige une meilleure collaboration entre les opérateurs de transports.

Une réunion entre les différents Conseils est prévue à la rentrée pour poursuivre l'examen des mesures concrètes à proposer en matière de mobilité.

La Déclaration commune sur la mobilité est disponible sur le site www.cesw.be.

1/06/2018

Présentation du Rapport sur l'Etat de l'Environnement wallon 2017



Le vendredi 1^{er} juin, une présentation du Rapport sur l'Etat de l'Environnement wallon a été organisée pour l'ensemble des instances consultatives concernées par ce Rapport, dont le Pôle Environnement.

Près de 60 personnes étaient présentes, aux Moulins de Beez, le vendredi 1^{er} juin, pour assister à la présentation du Rapport sur l'Etat de l'Environnement wallon (REEW) 2017, publié par le SPW. Rappelons que ce rapport présente un bilan synthétique de la situation et des performances environnementales de la Wallonie à travers une compilation d'indicateurs à caractère environnemental, socio-économique, administratif ou encore sanitaire. La diversité des données rassemblées et leur analyse font de cette publication de près de 400 pages, un document unique en Wallonie et un outil d'aide à la décision pour les acteurs du monde socio-économique et les décideurs. Dans le cadre du suivi du REEW, organisé par le Code de l'Environnement wallon, une séance de présentation a été organisée pour l'ensemble des instances consultatives concernées par les thèmes abordés.

Après le mot d'accueil par Luc Simar, Secrétaire général adjoint du CESW, le cadre global a été présenté par Didier de Thysebaert, Directeur de la Direction de l'Etat Environnemental (DEE) de la DGO3 du SPW. Il a expliqué les méthodes d'évaluation utilisées dans cette édition 2017 du REEW, les grandes tendances ainsi que les clés de lecture. Il a souligné qu'un tout nouveau site internet a été mis en ligne, proposant l'ensemble des informations relatives à l'état environnemental de la Wallonie, dont le REEW.

Pour cette séance générale de présentation, le choix a été de s'appuyer sur les plans et programmes opérationnels développés en Wallonie afin de dresser l'état des lieux et les perspectives en matière environnementale : le Plan Air-Climat-Energie, le Plan wallon des Déchets-Ressources, les mesures en vue d'atteindre le bon état de conservation des habitats et espèces, les Plans de Gestion des Districts Hydrographiques, le Programme de Gestion durable de l'Azote en Agriculture, le Programme wallon de réduction des pesticides. Les exposés ont été assurés par les agents de la DEE de la DGO3 à savoir : Mmes Atheyatte Bellayachi, Christine Cuvelier, Catherine Généreux, Valérie Renard et Violette Thiry et MM. Julien Dejemeppe et Emmanuel Maes. Des échanges avec les participants ont été organisés à deux reprises.

Les conclusions de la matinée ont été apportées par M. Bernard Decock, Président *f.f.* de l'Assemblée Politique générale du Pôle Environnement. Après avoir remercié l'administration pour le travail réalisé et l'ensemble des orateurs pour la qualité de leurs exposés, il a indiqué que le REEW sera examiné par le Pôle Environnement. Celui-ci établira, comme le prévoit le Code de l'environnement, une note de prospective avançant des recommandations pour des avancées environnementales qui contribuent à l'atteinte d'un développement durable en Wallonie. Une procédure a été mise en place pour élaborer ce document qui devrait être finalisé pour fin 2018.



www.etat.environnement.wallonie.be

« Il faut trouver des solutions pour un financement optimal de l'enseignement supérieur de qualité : il en va de l'avenir des étudiants, du monde académique et de la Wallonie. »

Julien Nicaise, L'invité, p 20

Un nouveau reportage photographique vient d'être réalisé au CESW par Frédéric Séré. L'occasion de faire une photo de toute l'équipe du Conseil !



Rapport d'activité 2017

Le Rapport d'activité 2017 du CESW est disponible en ligne. Ce Rapport est à l'image de cette année, qui peut être définie comme une année de transition, vu la réforme de la fonction consultative, votée en février 2017. Cette réforme a été mise en œuvre progressivement et n'était pas totalement finalisée en décembre 2017. Parallèlement, le CESW a évidemment poursuivi ses activités, qui sont présentées dans ce Rapport. L'année 2017 a notamment été marquée par le renouvellement de l'Assemblée générale et du Bureau, par la désignation d'un nouveau Président, M. Yvan Hayez, pour la période 2017-2019, par la remise d'avis sur une série de dossiers dans les domaines de compétence régionale, par des événements organisés tels que la séance des Vœux ou le séminaire sur le thème des compensations écologiques mais aussi par l'actualité politique qui a été suivie de près par les interlocuteurs sociaux wallons. Le Rapport 2017 propose la synthèse de toutes ces activités ainsi que la présentation de l'organisation de la fonction consultative du CESW.

Pour télécharger le Rapport d'activité 2017 : www.cesw.be

Avis

Les avis sur www.cesw.be

Plusieurs avis ont été rendus par le Conseil, entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2018. Ces avis concernent les dossiers et projets suivants : la réforme des aides à la promotion de l'emploi, la lutte contre certaines formes de discrimination, l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère, les clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics et le permis unique. La rubrique qui suit propose la synthèse de ces avis.

Le CESW rend ses avis soit à la demande du Gouvernement wallon, soit d'initiative. Concrètement, patrons et syndicats analysent, au sein du Conseil, les projets mis sur la table. Quels sont les points positifs d'un projet ? Que faudrait-il améliorer ?... Les positions des uns et des autres sont avancées, débattues et synthétisées dans un «avis» du CESW. Tous les avis du CESW sont disponibles sur le site www.cesw.be, de même que les avis adoptés par les Pôles.

Les avis entre le 1/03/2018 et le 31/05/2018

Action sociale

- Avis concernant l'avant-projet de décret relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
Avis 1365 adopté le 14/05/2018
- Avis concernant l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination
Avis 1366 adopté le 14/05/2018

Economie

- Avis sur la proposition de résolution du Parlement de Wallonie relative à la création d'une cellule de prévention et d'anticipation des restructurations
Avis 1361 adopté le 06/03/2018
- Avis sur l'avant-projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics subsidiés par la Région wallonne
Avis 1363 adopté le 27/04/2018

- Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 décembre 2004 portant exécution du Décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants destinés à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie
Avis 1364 adopté le 27/04/2018

Egalité des chances

- Avis concernant l'avant-projet de décret modifiant le décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination
Avis 1366 adopté le 14/05/2018

Emploi-Formation

- Avis sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers, en ce qui concerne l'instauration d'une procédure unique et d'un permis unique
Avis 1362 adopté le 27/04/2018
- Avis sur l'avant-projet de décret instaurant un régime transitoire dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi en vue de son abrogation pour le transformer en soutien structurel aux politiques fonctionnelles (réforme des APE)
Avis 1367 adopté le 28/05/2018
- Avis sur les certifications de qualité reconnues dans le cadre du dispositif «Chèques-formation»
Avis 1368 adopté le 28/05/2018

Energie

- Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 décembre 2004 portant exécution du Décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants destinés à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie
Avis 1364 adopté le 27/04/2018



Réforme des aides à la promotion de l'emploi

Le 28 mai 2018, le Conseil a adopté un avis sur l'avant-projet de décret instaurant un régime transitoire dans le cadre du dispositif des aides à la promotion de l'emploi en vue de son abrogation pour le transformer en soutien structurel aux politiques fonctionnelles. De manière générale, le Conseil soutient les objectifs de la réforme, tels que la simplification, la transparence, l'équité ou encore l'implication du Ministre fonctionnel. Cependant, il émet de nettes réserves sur la mise en œuvre du projet. Il demande qu'un projet de réforme global, comprenant des engagements concrets et précis quant au devenir des services et des milliers d'emplois visés soit proposé. Pour cela, le CESW invite à reporter le calendrier et à assurer une large concertation entre les Gouvernements et avec les interlocuteurs sociaux interprofessionnels et sectoriels. Pour garantir la stabilité des secteurs concernés, le maintien des emplois et la continuité des services doivent être garantis.

Exposé du dossier

Concrètement, la réforme proposée vise à transférer les crédits budgétaires relatifs au dispositif APE vers les Ministres fonctionnels compétents, au plus tard le 31 décembre 2020, et à intégrer les subventions dans des régimes d'aides régionaux (nouveaux ou existants), «*fondés sur des critères transparents, incluant la publication d'un cadastre des bénéficiaires, ainsi que des mécanismes de contrôle et de sanctions*».

L'avant-projet de décret instaure une période transitoire à partir du 1^{er} janvier 2019 durant laquelle le système d'aides reposera sur l'octroi d'une subvention forfaitaire unique propre à chaque employeur, composée de la subvention liquidée par le FOREM et des réductions de cotisations sociales. Le calcul du montant de cette subvention se basera sur les aides dues en 2015-2016 et sur les points dus à l'employeur au 31 décembre 2018.

Des groupes de travail seront organisés avec des représentants des différents cabinets du Gouvernement wallon en vue de préparer le transfert des enveloppes

aux Ministres fonctionnels. Pour ce qui concerne les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, un accord de coopération et des conventions propres à chaque politique fonctionnelle seront conclus.

La Note au Gouvernement wallon souligne que la réforme met en œuvre les principes-clés suivants :

- maîtrise budgétaire dans le cadre d'une enveloppe fermée ;
- simplification via la suppression de la logique de points et l'octroi d'un subventionnement unique intégrant les réductions de cotisations sociales ;
- équité et efficacité en responsabilisant les Ministres fonctionnels par rapport à leur enveloppe et en octroyant les subventions sur base de critères objectifs ;
- contrôle renforcé par le biais notamment d'un renforcement des moyens de contrôle ;
- transparence assurée par l'état des lieux des subventions APE et la publication d'un cadastre des bénéficiaires et montants (liste provisoire dès l'entrée en vigueur de la réforme, puis cadastre annuel) ;
- aide structurelle aux pouvoirs locaux et au secteur non-marchand (cf. exposé des motifs).

Un principe-clé supplémentaire concerne le renforcement de la dynamique d'insertion des publics plus éloignés du marché de l'emploi. La concrétisation de cet objectif passe par le «*redéploiement d'une réelle politique de soutien à l'insertion des publics plus éloignés hors dispositif APE*» et fait partie d'une réflexion globale menée sur l'ensemble des aides à l'emploi.

Un autre volet de la réforme consiste en l'exclusion de certains employeurs du secteur public du champ d'application de l'aide au 1^{er} janvier 2020. Il s'agit des provinces, régions communales autonomes, zones de secours, zones de police, ainsi que des services du Gouvernement wallon ou de la Communauté française et des établissements publics en dépendant.



Avis

Un projet incomplet

Tout en soutenant les objectifs de la réforme tels que la simplification, la transparence, l'équité ou encore l'implication du Ministre fonctionnel, le CESW exprime à ce stade de nettes réserves sur la mise en oeuvre du projet, n'en connaissant pas les éléments fondamentaux, à savoir les modalités des systèmes d'aides relevant des Ministres fonctionnels à l'issue de la période transitoire, et n'ayant aucune assurance quant aux balises qui seront appliquées dans ce cadre. En effet, ni l'avant-projet de décret ni la note au Gouvernement wallon n'apportent d'informations suffisantes quant aux régimes d'aide et à la situation des employeurs et travailleurs concernés à l'issue de la période transitoire.

La nécessité d'autres balises

Le Gouvernement wallon a convenu que les nouveaux régimes d'aides régionaux seront fondés sur la définition de critères d'octroi transparents, la publication d'un cadastre des bénéficiaires et la définition de mécanismes de contrôle et de sanctions. Pour le CESW, le respect d'autres

balises indispensables doit constituer un impératif de la réforme. Ainsi, il demande que la continuité des services, le maintien des postes de travail existants et la neutralité budgétaire d'un point de vue macro comme microéconomique soient inscrits dans le projet sur le même plan que les principes énoncés par le Gouvernement wallon et soient assurés durant la phase transitoire et à moyen terme, à l'issue de celle-ci.

Le dispositif APE concerne plus de 4.000 employeurs et plus de 60.000 travailleurs qu'il convient de ne pas plonger dans l'incertitude, faute de garantie sur l'avenir des systèmes d'aides dépendant des Ministres fonctionnels. Leurs prestations répondent le plus souvent à des besoins prioritaires, stables et permanents de la société. Ces services essentiels à la population ne doivent être ni compromis ni affaiblis.

Le temps de la concertation et la révision du calendrier

Au regard de l'ampleur du chantier, le calendrier annoncé est irréaliste, tant en ce qui concerne la révision ou la conclusion de l'accord de coopération avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'adoption des conventions avec chaque Ministre fonctionnel communautaire concerné, qui semblent

être envisagées au plus tard au moment du vote du décret, qu'en ce qui concerne l'abrogation du dispositif APE, prévu au 1^{er} janvier 2021, imposant l'opérationnalité des nouveaux systèmes d'aide à cette date.

Le Conseil demande que le calendrier soit revu. Les lignes directrices guidant les mécanismes d'aides ressortissant aux Ministres fonctionnels à la sortie de la période transitoire doivent pouvoir être examinées, puis adoptées simultanément au décret instaurant un régime transitoire et abrogeant le décret APE. Les concertations adéquates doivent être menées avec les interlocuteurs sociaux interprofessionnels et sectoriels concernant les modalités de la phase transitoire et la définition des lignes directrices relatives aux futurs régimes d'aide.

Les systèmes d'aides après le transfert

Les interlocuteurs sociaux wallons insistent aussi pour qu'à long terme, les budgets transférés restent consacrés au financement d'emplois dans les secteurs. Les Ministres compétents sont invités à envisager, le cas échéant, un redéploiement de leurs politiques fonctionnelles intégrant les projets APE, dans le cadre d'un calendrier permettant les travaux et concertations nécessaires. Les orientations futures pourront ainsi être définies et les cadres décrets ou réglementaires adaptés, dans un souci de cohérence, d'égalité et d'efficacité, en adéquation avec l'évolution des besoins et avec les priorités régionales.

La mise en oeuvre de la période transitoire et du transfert aux tutelles

Le Conseil formule ensuite une série de remarques et demandes concernant la mise en oeuvre de la période transitoire et du transfert aux tutelles.

Ainsi, une communication à l'attention des employeurs doit être mise en oeuvre rapidement, les informant de manière détaillée des modalités de la période transitoire, en

particulier du nombre d'équivalents temps plein subventionnés, de la compétence fonctionnelle attribuée aux différents postes et d'une estimation du montant forfaitaire octroyé. Même si tous les paramètres définitifs ne sont pas encore disponibles, une publicité claire et précise sur l'application de la méthode de calcul est notamment requise.

Par ailleurs, des ajustements essentiels à la méthode de calcul sont sollicités, notamment la prise en compte des crédits d'ancienneté, l'adoption d'un coefficient d'indexation correct, la neutralisation des périodes d'inoccupation de postes, la suppression du système de clé de plafonnement, etc. Le maintien des règles actuelles en matière de cumul d'aides est également demandé.

Concernant le transfert aux tutelles, le Conseil insiste notamment pour que, vu l'ampleur du dispositif, la diversité et parfois la complexité des situations en présence, le transfert s'effectue de manière progressive et puisse s'appuyer sur une large concertation entre les Gouvernements et les secteurs concernés, sur base d'une information complète et transparente relative aux projets concernés. Un point essentiel concerne la détermination de la compétence concernée et du Ministre fonctionnel. Les postes APE devraient être affectés à la politique fonctionnelle qui leur correspond effectivement, quitte à ce qu'un employeur relève de différents Ministres fonctionnels et qu'une certaine souplesse soit appliquée pour les travailleurs éventuellement actifs sur des projets relevant de différentes compétences.

Avis A.1367 adopté le 28/05/2018

Lutte contre certaines formes de discrimination

Le Gouvernement wallon vient d'adopter une nouvelle modification du décret du 6 novembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, en réponse notamment à une mise en demeure de la Commission européenne, afin d'en élargir le champ d'application : précision des différentes formes de discrimination, allongement de la liste des critères protégés et apparentés, élargissement de la protection à un public plus large (témoins ou proches des personnes directement touchées). Le CESW a rendu son avis sur ce dossier : en voici les principaux axes.

Le CESW soutient globalement l'intention du Gouvernement mais attire son attention sur différents aspects. Il insiste notamment sur la nécessité d'une objectivation des situations potentiellement discriminantes sur base de critères tels que l'allaitement ou la composition de ménage. Il invite le Gouvernement au respect des compétences respectives entre les différents niveaux de pouvoir, estimant qu'un décret wallon ne peut empiéter sur les compétences fédérales en matière de relations de travail.

Des dérogations à l'interdiction de distinction sur l'un des critères protégés sont prévues lorsque cette distinction est *«justifiée par des exigences professionnelles essentielles et déterminantes (...) en raison de la nature des activités ou du contexte dans lequel celles-ci sont exécutées»*. L'exigence doit en outre reposer sur un *«objectif légitime et proportionné par rapport à celui-ci»*. Ainsi peut-on considérer les actions positives à l'égard de certaines catégories de travailleurs (jeunes ou âgés) mises en œuvre par une législation afin de lutter contre les discriminations et tenter de rétablir une situation égalitaire. Le CESW indique toutefois que la frontière entre, d'une part, la distinction fondée sur l'un des critères protégés, établie en raison de circonstances autorisées par le décret et, d'autre part, une discrimination avérée, peut se révéler floue et faire peser une incertitude dommageable dans le chef des employeurs. Le Conseil recommande dès lors de prévoir une campagne de communication adaptée à l'attention des employeurs et des opérateurs publics et privés d'emploi, de la part du Gouvernement et de son administration, afin de garantir la sécurité juridique des procédures de recrutement. Concernant la liste limitative pour le critère du sexe, le Conseil estime qu'il convient de prévoir cette possibilité sans l'arrêter définitivement dans le décret.



Le Conseil approuve les modifications envisagées par le Gouvernement concernant le suivi et l'évaluation du décret, dans la mesure où elles s'effectuent dans un souci d'efficacité et de visibilité de l'ensemble des actions menées au niveau wallon en matière d'égalité de traitement. Il se demande toutefois qui sera chargé de rédiger le rapport d'évaluation de législature. Le Conseil estime qu'il serait opportun que la réalisation du rapport d'évaluation soit confiée à un organisme neutre et indépendant, le Gouvernement pouvant être juge et partie dans la réalisation de cet exercice. Il considère, en toute logique, que le rapport d'évaluation devrait être déposé avant la fin de la législature, dans un délai à préciser, et souhaite en être informé.

Si l'on se réfère aux différents travaux publiés par UNIA et aux récents débats menés dans le cadre des échanges parlementaires, le phénomène d'une discrimination à l'embauche sur base de l'origine nationale ou ethnique peut constituer un des facteurs explicatifs d'un taux d'emploi des personnes issues de l'immigration particulièrement préoccupant (1). Le CESW relève l'intérêt d'articuler la réflexion sur ce public spécifique avec l'objet du présent décret. Il invite le Ministre de l'Emploi à préciser ses intentions en la matière : convocation d'une conférence interministérielle et réflexion avec les partenaires sociaux réunis au sein du GPSW.

Avis A.1366 adopté le 14/05/2018

(1) Parlement wallon Doc.910 (2017-2018) n°1 – 10 octobre 2017 et Doc.910 (2017-2018) n°2 – 27 mars 2018.



Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère

Lors de la précédente législature, le Gouvernement wallon a adopté un décret instaurant un parcours d'accueil destiné à favoriser l'intégration des personnes étrangères accueillies en Wallonie. Le dispositif a ensuite été amplifié tant sur le plan des moyens que du contenu. Le parcours d'accueil a été transformé en parcours d'intégration et son caractère obligatoire renforcé. Le Gouvernement propose de nouvelles modifications prévoyant notamment une augmentation du nombre d'heures de formation pour les primo-arrivants, la prise en compte du public spécifique des MENA (mineurs étrangers non accompagnés) ou encore la mise en place d'un axe d'accompagnement social dans les missions des ILI (initiatives locales d'intégration).

Dans son avis, le Conseil souligne plusieurs avancées positives du projet de réforme, comme le souci de transversalité des politiques, une évaluation plus qualitative et intégrée, la représentation accrue des acteurs du secteur dans certaines instances, l'élargissement du public cible du dispositif, la mise en place d'un axe d'accompagnement social, le renforcement des modules de formation du parcours d'intégration, la prise en compte de l'accompagnement des mineurs étrangers non accompagnés.

Premier avis rendu sur proposition de la Commission AIS élargie à la section «Intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère»

Suite à la réforme de la fonction consultative du 16 février 2017, le CESW a été chargé d'assurer la mission consultative pour les deux secteurs de la DGO5 non couverts par l'AVIQ : ceux relevant de l'ancienne Commission wallonne de l'Action sociale (CWAS) et de l'ancienne Commission wallonne pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CWIPEOE) du Conseil wallon de l'Action sociale et de la Santé (CWASS). A cet effet, la Commission Action – Intégration sociale (AIS) du CESW, composée de représentants des partenaires sociaux, est élargie à deux sections composées chacune de dix experts associés, ayant voix délibérative, désignés pour leurs compétences en ces matières, pour assurer la mission consultative sur les dossiers relevant de la politique de l'action sociale et de la politique d'intégration des PEOE. La Section «Intégration des PEOE» rassemble ainsi des membres provenant de différentes instances : centres régionaux d'intégration, associations actives en matière d'intégration des PEOE, UVCW, Fédération des CPAS, etc. Le présent avis est dès lors rendu sur proposition de la Commission AIS élargie à la section «Intégration des PEOE». Voir également l'article en page 2.

Dimension interculturelle

Le Conseil formule par ailleurs des recommandations détaillées sur divers aspects. Parmi celles-ci, accorder une attention particulière à la dimension interculturelle favorisant la rencontre et la participation des citoyen-ne-s à la vie de la communauté, qui devrait permettre la construction d'une société réellement inclusive. Il rappelle en effet que le parcours d'intégration des primo-arrivants, ne constitue qu'un des volets de cette politique. Il s'agit de privilégier une vision complète des facteurs qui favorisent le «*mieux vivre ensemble*» : emploi, logement, enseignement, vie locale et culturelle, santé, etc. Le CESW soutient dès lors l'intention du Gouvernement oeuvrant dans le sens d'une plus grande transversalité régionale à travers différents outils, tels que le Comité de coordination (qui sera composé de représentants du Gouvernement, de l'IWEPS et du secteur de l'intégration) ou le rapport d'évaluation de la politique d'intégration. Le CESW souligne aussi positivement la création d'un Comité d'accompagnement, regroupant des représentants des CRI (centres régionaux d'intégration), de l'organisme d'interpréariat en milieu social et des initiatives locales d'intégration des personnes étrangères, qui sera chargé du suivi opérationnel des activités des opérateurs.

Concernant le parcours d'accueil des primo-arrivants, le CESW confirme son souhait que celui-ci soit conçu dans une optique émancipatrice plus que contraignante, la véritable réussite du dispositif devant se mesurer au regard de l'épanouissement des individus au sein d'une société multiculturelle enrichie de sa diversité.

Le CESW s'interroge sur l'ouverture du dispositif à tout public belge d'origine étrangère qui souhaite y participer en fonction de ses besoins ainsi qu'aux Belges qui ne seraient pas d'origine étrangère mais qui verraient une plus-value à participer à certaines actions. Si l'intention semble justifiée dans le cadre d'une approche interculturelle, il convient de bien mesurer l'impact d'un tel élargissement quant à la cohérence

des actions menées et à la maîtrise des coûts budgétaires. Par ailleurs, le Conseil estime que le risque de stigmatisation n'est pas avéré dès lors que l'on s'inscrit dans le cadre d'un dispositif relevant d'actions positives à l'égard d'un public spécifique. Il n'est donc pas favorable à ce que l'on supprime les termes «*ou d'origine étrangère*» dans le projet de décret. En tout état de cause, le CESW attire l'attention sur le caractère hétérogène du public potentiellement concerné par le dispositif d'intégration. Il est donc essentiel d'adapter l'offre de services proposés aux spécificités de chacun, selon le profil des personnes et le parcours d'origine de celles-ci. Et il conviendrait de s'assurer que les moyens dégagés, dans un cadre budgétaire maîtrisé, soient en adéquation avec l'ambition d'élargir le public ou les missions, tel qu'envisagé. A défaut, cela risque d'engendrer des situations d'inéquité ou d'inégalité de traitement entre les personnes situées sur différentes zones du territoire.

Considérations particulières

Dans ses considérations particulières, le Conseil formule des remarques sur la durée de réalisation de la convention établie entre le CRI et le primo-arrivant ainsi que sur le nombre minimum d'heures des modules de formation revu à la hausse tant pour la formation à la langue française que pour la formation à la citoyenneté. Quant aux tests de positionnement et de validation des acquis, le CESW recommande que ceux-ci soient réalisés dans une optique pédagogique et sociale. Ces outils ne peuvent être utilisés à des fins de contrôle ou d'obligations de résultats, assorties de conséquences potentiellement dommageables pour les personnes concernées, *a fortiori* si les conditions ne sont pas optimales pour lever les obstacles (cf. offre suffisante, gratuité des formations).

Par rapport aux missions des ILI (initiatives locales d'intégration), le CESW s'interroge sur l'intention du Gouvernement de supprimer l'axe relatif à l'insertion socio-professionnelle. Il est en revanche favorable

à l'ajout d'un nouvel axe de travail relatif à «l'accompagnement social». Et souligne qu'il serait cohérent de pérenniser l'axe relatif à l'interculturalité dans l'agrément des ILI, cet axe étant déjà reconnu par le financement d'actions menées dans le cadre de l'appel à projets.

Enfin, le Conseil recommande d'apporter une série de précisions sur les missions des CRI (centres régionaux d'intégration), les plans locaux d'intégration et les plateformes, tels qu'envisagés dans l'avant-projet de décret.

Le CESW entend se prononcer ultérieurement sur le projet d'arrêtés du présent décret, sur lequel il demande d'être formellement consulté.

Avis A.1365 adopté le 14/05/2018

Clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics

Le 27 avril 2018, le CESW a adopté son avis sur l'avant-projet de décret modifiant diverses dispositions relatives à l'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics subsidiés par la Région wallonne. Voici la synthèse de cet avis.

Consulté par la Ministre de l'Action sociale, de la Santé, de l'Égalité des chances, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, le Conseil a accueilli positivement cet avant-projet de décret qui entend conditionner l'octroi de subventions régionales à l'insertion, dans les documents de marché de certains travaux, de clauses environnementales, sociales et éthiques visant à lutter contre le dumping social.

Cette étape de révision décrétole constitue, en effet, l'entame de la transcription légale de certains pans d'une démarche plus globale du Gouvernement wallon visant à rendre les marchés publics régionaux plus durables et socialement responsables, démarche soutenue par les interlocuteurs sociaux, comme cela ressort de plusieurs avis du CESW (1). Cet avis A.1363 conclut d'ailleurs sur une invitation adressée au Gouvernement wallon de poursuivre activement la démarche, en envisageant, entre autres, d'autres marchés pouvant être soumis également à des conditions similaires pour leur subventionnement.

Le Conseil a toutefois fait part de certaines interrogations quant à la portée du conditionnement envisagé, au vu des rétroactes principalement. Il suggère dès lors de clarifier tant les catégories de marchés concernées que les contours des clauses «éthiques» visées.

En outre, le CESW a insisté sur l'importance, lors de l'élaboration des modalités d'exécution et, en particulier, de la détermination des seuils de référence, de garantir un équilibre entre le souhait de faire respecter des normes sociales, environnementales et éthiques et la nécessité d'assurer un niveau convenable d'accessibilité aux marchés publics pour les PME. En ce sens, le Conseil recommande notamment au Gouvernement wallon de s'inscrire, autant que possible, dans la continuité des seuils qui sont déjà inscrits dans les deux circulaires ministérielles applicables en la matière (2).

(1) Cf. avis A.1193 du 2 juin 2014 (spéc. point III.3) et A.1272 du 4 mars 2016 (spéc. point A.1.).

(2) Circulaires du 21 juillet 2016 et du 7 septembre 2017.

Avis A.1363 adopté le 27/04/2018

Occupation de travailleurs étrangers : instauration d'une procédure unique et d'un permis unique

Fin avril, le Conseil a adopté un avis sur l'avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers, en ce qui concerne l'instauration d'une procédure unique et d'un permis unique.

Cet avant-projet vise à exécuter les dispositions de la directive 2011/98/UE établissant une procédure de demande unique en vue de la délivrance d'un permis unique, sur base de l'accord de coopération du 2 février 2018. Il intègre la procédure de permis unique dans l'arrêté royal du 9 juin 1999, pour les catégories existantes de permis de travail A et B et les dispenses, qui ne sont pas liées à la situation de séjour du travailleur. Il comprend notamment de nouvelles définitions, les dispositions relatives à la nouvelle procédure d'autorisation de travail en vue d'obtenir un permis unique pour une



période de plus de 90 jours, les dispositions relatives à la procédure applicable en matière de recours et en matière de renouvellement des autorisations, ainsi que des dispositions transitoires et finales.

Dans son avis, le Conseil souligne qu'une autre procédure décrétale et réglementaire initiée précédemment visait à adapter les textes en vigueur à la Sixième réforme de l'Etat et à transposer trois directives européennes, dont la Directive Permis unique. L'option prise alors, à laquelle le CESW souscrivait, était d'adopter un décret wallon et son arrêté d'exécution plutôt que de modifier la loi du 30 avril 1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers et l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de cette loi. Contrairement à cette démarche, vu l'urgence, les entités parties à l'accord de coopération du 2 février 2018 ont ici fait le choix commun de mettre en oeuvre la procédure de permis unique en modifiant uniquement l'arrêté royal du 9 juin 1999 portant exécution de la loi du 30 avril 1999.

Le CESW comprend cette option prise dans un souci de rapidité, d'efficacité et de cohérence entre les parties prenantes à l'accord de coopération. Il note cependant que l'intention du Gouvernement wallon

semble être de proposer à terme l'adoption d'un décret relatif à l'occupation des travailleurs étrangers (abrogeant les dispositions concernées de la loi du 30 avril 1999) et d'un arrêté portant exécution de ce décret (abrogeant l'arrêté royal du 9 juin 1999). Cette démarche est vivement recommandée ; elle offrira une meilleure lisibilité des dispositions réglementaires applicables, assurera la parfaite adaptation des textes à la Sixième réforme de l'Etat et permettra la complète transposition des trois directives européennes (permis unique, travailleur saisonnier, transfert temporaire intergroupe).

Le Conseil attire ensuite à nouveau l'attention sur les recommandations développées dans ses multiples avis antérieurs relatifs à la migration économique.

Concernant la mise en oeuvre de la procédure de permis unique, il souligne en particulier les points et enjeux suivants :

- la nécessité d'aligner les délais effectifs de délivrance du permis unique sur le délai en vigueur pour la carte bleue européenne,
- la mise en place rapide de la plate-forme électronique,
- la nécessité de prévoir un laps de temps suffisant entre la publication et la mise en oeuvre des nouvelles dispositions et d'assurer la diffusion de l'information

adéquate à l'attention des employeurs et des travailleurs.

Il souhaite également rappeler les demandes des interlocuteurs sociaux au Gouvernement wallon de :

- rechercher les solutions envisageables en collaboration avec les autorités fédérales afin d'assurer un traitement humain de la situation des travailleurs sans papiers actifs sur le territoire,
- informer le Conseil sur les intentions concernant la mise en oeuvre des autorisations de travail soumises à l'examen du marché régional de l'emploi et, le cas échéant, associer les interlocuteurs sociaux aux réflexions sur la référence à une liste de métiers en pénurie (1) ,
- examiner la possibilité de permettre au travailleur bénéficiant d'une autorisation de travail à durée déterminée d'élargir cette autorisation à d'autres employeurs que celui qui a introduit la demande, le cas échéant en cohérence avec les décisions prises dans les autres régions,
- être attentif à la transposition adéquate des dispositions de la Directive 2009/52/CE Sanctions dans la réglementation belge et régionale, notamment concernant l'octroi d'un titre de séjour d'une durée limitée en lien avec une procédure pénale en cours à l'encontre de l'employeur,
- donner rapidement son assentiment à l'accord de coopération du 1^{er} juin 2011 sur la coordination des contrôles en matière de travail illégal et de fraude sociale.

Plusieurs considérations particulières sont également formulées.

(1) Pour rappel, dans ses positions antérieures, le Conseil a notamment souligné « qu'une liste des métiers en pénurie doit être une liste concertée et dynamique, mise à jour de façon régulière et systématique ». Concernant spécifiquement les cas des résidents de longue durée d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, le Conseil a aussi demandé « que, si la référence à une liste des métiers en pénurie est maintenue, cette dernière soit actualisée, rappelant que la liste de référence en vigueur actuellement a été adoptée par le Gouvernement wallon le 20 avril 2006 ».



Avis A.1362 adopté le 27/04/2018

Julien Nicaise

«La plus-value de l'ARES : réunir l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur autour d'objectifs communs»

Depuis 2014, Julien Nicaise est l'administrateur de l'ARES, la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans l'interview accordée à la revue Wallonie, il dresse un premier bilan des activités de l'ARES et avance les perspectives pour l'avenir.

Wallonie : Près de quatre ans après la mise en place de l'ARES, quel bilan dressez-vous ?

Julien Nicaise : Le bilan de ces quatre premières années de fonctionnement est plus que satisfaisant. L'ARES réunit l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur (voir en page 23) et a permis d'avancer sur des objectifs communs, dépassant ainsi certaines formes de concurrence ou de «pilarisation», tout en conservant l'autonomie et la spécificité de chaque institution d'enseignement supérieur. Il faut reconnaître que cela n'était pas gagné d'avance, un certain nombre de personnes étant assez sceptiques quant à l'existence et au rôle de l'ARES. En réalité, l'idée de mettre en place une structure faîtière de l'enseignement supérieur a été avancée, en 2003, par le Ministre-Président de la Communauté française de l'époque, Hervé Hasquin, et par la Ministre de l'Enseignement supérieur, Françoise Dupuis. Le projet n'a finalement pas abouti car les esprits n'étaient sans doute pas assez mûrs et il a fallu attendre dix années de plus, à la fin de la précédente législature, en novembre 2013, pour que le décret «Paysage» instaurant l'ARES soit voté. Quelques mois plus tard, l'ARES était opérationnelle et a débuté ses travaux. La mise en place des différentes Commissions d'avis thématiques, l'examen des différents projets de décrets concernant l'enseignement supérieur, la définition de certains cursus, la coopération internationale, sans oublier l'organisation de l'examen d'entrée en sciences médicales (une mission complémentaire

confiée à l'ARES par la suite)... autant d'axes de travail qui ont été assurés par l'ensemble des membres de l'ARES, avec un bilan positif. L'investissement en temps et en énergie que cela nécessite a permis de déboucher sur des résultats concrets sur ces différents axes. La principale plus-value de l'ARES est sans doute là : un travail commun de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur sur des enjeux globaux parce que «ensemble, on est souvent plus forts». La Wallonie et Bruxelles sont des «confettis» à l'échelle mondiale, nous avons donc grand intérêt à travailler tous ensemble sur certains sujets et à dépasser les seuls intérêts individuels. Je tiens aussi à souligner que la réussite de l'ARES tient aussi aux personnalités de référence qui s'y investissent et qui l'animent au jour le jour, notamment celles qui en ont assuré la Présidence de son conseil d'administration : Didier Viviers durant les premiers mois, le regretté Philippe Maystadt durant trois années ensuite, et Jean-Pierre Hansen aujourd'hui ; lesquels, accompagnés des Recteurs, des Directeurs-Présidents, des représentants des personnels et des étudiants, pilotent les travaux.

Wallonie : Pourriez-vous nous expliquer davantage le rôle de l'ARES en tant qu'instance d'avis ?

Julien Nicaise : Parmi ses missions, l'ARES est chargée de «remettre au Gouvernement des avis et des propositions sur l'enseignement supérieur». A cet égard, il existe des similitudes avec



le Conseil économique et social de Wallonie, de par cette mission mais aussi de par l'organisation des travaux en Commissions thématiques. Depuis 2014, plus de 85 avis ont été rendus par l'ARES. Un point intéressant est que cette mission s'exerce souvent suivant un modèle «rhénan» et ce, à l'initiative du Ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt. L'idée est de participer à la construction même d'une réforme ou d'un projet de décret, plutôt que de rendre un avis simple sur un texte abouti. Les membres des instances de l'ARES disposent d'une réelle expertise, qu'ils mettent en commun pour faire avancer des projets concrets, et proposer des modèles au Gouvernement. Citons par exemple le décret relatif à l'alternance dans l'enseignement supérieur ou ceux sur les réformes des formations paramédicales comme la kinésithérapie et les soins infirmiers, auxquels nous avons largement contribué. Dans le même sens, un autre aspect concerne les habilitations, c'est-à-dire le droit d'organiser un cursus d'enseignement supérieur. C'est également à l'ARES que le Parlement a confié le soin de faire les analyses et les

CV express

ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ACTUELLE

- > Depuis 2014 : Administrateur de l'ARES

DIPLÔMES

- > 2011 : Certificat interuniversitaire en évaluation des politiques publiques - UCL-ULB-ULg
- > 2010 : Executive Master en Management public - Solvay Brussels School of Economics and Management, ULB
- > 2001 : Licence en sociologie - ULg

EXPÉRIENCES À TITRE PRINCIPAL

- > 2012-2014 : Directeur général - Ministère de la Fédération Wallonie – Bruxelles Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
- > 2004-2012 : Conseiller, puis Chef de Cabinet adjoint - Cabinets ministériels
- > 2001-2004 : Assistant - Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ULg

arbitrages en la matière. Il offre ainsi au secteur la tâche de s'auto-réguler. Et, depuis quatre ans, 100% de nos propositions d'ouverture de nouveaux cursus ont été suivies par le Gouvernement et le Parlement. C'est pour moi l'illustration que le modèle fonctionne.

Wallonie : Un autre axe de travail est le développement de partenariats et projets de coopération internationale. Pourriez-vous nous en dire plus ?

Julien Nicaise : Au niveau des relations internationales, nous avons deux axes principaux de travail : la coordination de la participation à la coopération académique au développement et la promotion de la visibilité et des actions internationales de nos établissements. En ce qui concerne la coopération au développement, l'ARES assure la gestion de la subvention octroyée par le Gouvernement fédéral (30 millions € par an) aux différents projets développés par les Universités et Hautes écoles. Ces projets consistent principalement dans le renforcement des capacités académiques et scientifiques dans notre vingtaine de pays partenaires au Sud (Afrique subsaharienne, Amérique latine...).

L'autre axe «*internationale*» vise l'attractivité et l'échange d'étudiants, de chercheurs et de professeurs, ainsi que le développement de recherches ou de cursus conjoints avec nos partenaires plus avancés. L'ARES vient en soutien des établissements dans ces démarches et coordonne certaines représentations du secteur pour les missions interinstitutionnelles comme par exemple lors des visites d'Etat auxquelles nous participons avec le soutien du Palais royal et de WBI. Les pays visés sont ici principalement les pays d'Asie, d'Amérique du Nord et d'Europe.

Wallonie : L'ARES est connue du grand public pour l'organisation de l'examen d'entrées pour les études en sciences médicales et dentaires ainsi que d'autres tests d'orientation. Quel regard portez-vous sur cette mission et la manière dont elle s'organise ?

Julien Nicaise : L'organisation de cet examen s'inscrit dans un contexte politique particulier et il est clair que la question de son bienfondé ou non ne fait pas consensus entre les acteurs, que ce soit sur les plans académique, sociologique ou politique. A l'ARES, nous nous sommes vu confier la mission de l'organiser, donc nous menons cette tâche au mieux, avec toutes les obligations et la rigueur qu'un tel challenge doit comporter. Nous tâchons aussi «*d'humaniser*» au maximum cette épreuve qui est un moment éprouvant pour les 3.500 étudiants qui s'y présentent. Ce qui est plus délicat, ce sont les conséquences d'un tel filtre à l'entrée pour l'avenir de nos soins de santé alors que l'on connaît déjà aujourd'hui des pénuries de praticiens dans certaines régions et que nous engageons de nombreux médecins provenant de l'étranger. A partir de cet été, deux sessions d'examen auront lieu : en juillet et en septembre. Les étudiants ont donc deux chances pour réussir.

Wallonie : Quelles sont les suites données au Rapport du Collège d'experts consacré à l'enseignement supérieur (voir le Dossier en page 24)?

Julien Nicaise : Le rapport du Collège d'experts a été déposé fin 2017. Actuellement, les 18 propositions contenues dans ce rapport sont examinées par les différentes composantes de l'ARES, en vue d'une prise de position formelle attendue pour la fin de cette année. Je ne vous apprendrai rien en vous disant que certaines de ces propositions ne font pas l'unanimité, ce qui est logique. Cependant, l'objectif premier est atteint : susciter le débat sur l'avenir de l'enseignement supérieur et sur les mesures à privilégier. Le rapport a été largement diffusé ; plusieurs partenaires, partis politiques ou institutions, dont le CESW, s'en sont saisi... Philippe Maystadt, qui a été l'initiateur de cette démarche, en aurait été heureux.

Wallonie : Quelles sont les priorités de travail pour les prochaines années?

Julien Nicaise : Au-delà de nos missions journalières, plusieurs chantiers sont prioritaires. Tout d'abord, deux réformes de cursus importants sont en voie de finalisation au niveau du Gouvernement et du Parlement : il s'agit de la formation initiale des enseignants (qui concerne à peu près 15.000 étudiants) et celle des kinésithérapeutes. Il s'agit d'accompagner les institutions dans la mise en place de ces réformes importantes.

Ensuite, il importe de poursuivre le renforcement de nos activités à l'international car l'enseignement supérieur est chaque jour davantage un peu plus «mondialisé», et de maintenir nos activités de coopération académique au développement, que je viens d'évoquer. Depuis deux ans, nous constatons une diminution des financements accordés par le fédéral sur ces matières et cela nous inquiète.

Enfin, une question essentielle est celle de l'informatisation du parcours de l'étudiant, ce que nous appelons «*E-paysage*». La Fédération Wallonie-Bruxelles a plus de dix ans de retard à ce niveau. La mise en place d'un système informatique intégré pour les étudiants assurerait une simplification administrative bien nécessaire : pensons à terme au «dossier virtuel de l'étudiant» qui référencerait l'ensemble de son parcours et les liens qui pourraient être faits avec les bases de données du FOREM, des Caisses d'allocations familiales ou encore des TEC... Dans ce cadre, nous lançons d'ailleurs durant ce mois de juin le site «*MesEtudes.be*», premier portail officiel reprenant l'ensemble de l'offre d'enseignement supérieur disponible en Wallonie et à Bruxelles.

Wallonie : De manière plus globale, quels sont les principaux défis auxquels l'enseignement supérieur doit faire face?

Julien Nicaise : Le défi majeur est la massification de la population étudiante et le financement d'un enseignement supérieur de qualité. L'évolution démographique aura pour conséquence une augmentation du nombre d'étudiants : d'ici à 2030, l'enseignement supérieur pourrait accueillir jusqu'à 70.000 étudiants supplémentaires. Selon moi, c'est une excellente nouvelle car la Wallonie et Bruxelles disposent d'une matière première : leurs «cerveaux». Il faut donc miser sur la formation de haut niveau, ce qui demande des moyens financiers en conséquence. Or, force est de constater que le financement de l'enseignement supérieur reste insuffisant, même si des efforts sont faits en ce domaine. Il faut donc trouver des solutions pour un financement optimal de l'enseignement supérieur et de la recherche : il en va de l'avenir des étudiants, du monde académique et de la Wallonie et de Bruxelles. Le second défi, mais il est lié au précédent, c'est d'améliorer notre enseignement secondaire. Avec plus de 40% des jeunes de 15 ans qui ont déjà redoublé au moins une année, nous faisons deux fois moins bien que la Flandre et quatre fois moins bien que la moyenne des pays de l'OCDE. C'est beaucoup trop. Or, qui dit redoublement excessif, dit abandon scolaire excessif, taux de NEETS et de chômage des jeunes excessifs et, *in fine*, frein à l'enseignement supérieur. C'est donc aussi une priorité.

L'ARES

L'ARES (Académie de recherche et d'enseignement supérieur) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ses missions consistent à :

- garantir la mission de service public d'intérêt général de l'enseignement supérieur,
- soutenir les établissements et assurer leur coordination globale dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité,
- susciter entre eux des collaborations, dans le respect de leur autonomie.

L'ARES fédère 127 établissements d'enseignement supérieur de Wallonie et de Bruxelles :

- 6 universités,
- 19 hautes écoles,
- 16 écoles supérieures des arts,
- 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale,
- 220.000 étudiants, 22.000 membres des personnels, 5 pôles académiques constitués sur une base géographique et compétents pour les questions de mobilité, d'information et de formation.

Son Conseil d'administration est présidé par M. Jean-Pierre Hansen depuis janvier 2018.

L'ARES comporte une équipe d'une cinquantaine de personnes placée sous la direction de Julien Nicaise, administrateur, et spécialisée dans l'enseignement supérieur, les affaires académiques, les relations internationales, la coopération au développement, et les études statistiques.

Il s'agit d'un organisme d'intérêt public financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et créé par le décret « Paysage » du 7 novembre 2013.

> www.ares-ac.be

Enseignement supérieur et monde du travail : quelles mesures pour faire face aux défis de demain ?

La question de l'adéquation entre la formation de l'enseignement supérieur et les besoins du monde professionnel est au cœur des préoccupations des interlocuteurs sociaux wallons. Dans le prolongement du rapport du Collège d'experts établi à la demande de l'ARES et intitulé «*L'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2030. 18 mesures pour faire face aux défis de demain*» (publié en 2017), le CESW a organisé, le 30 mai, un séminaire réunissant les acteurs de l'enseignement supérieur et des milieux socio-économiques (voir page 30).

Le dossier de ce numéro 138 de la revue Wallonie revient sur cette thématique. Le premier article (page 26) présente les défis à relever et les mesures proposées dans le rapport du Collège d'experts. Un focus sur les trois mesures mises en évidence lors du séminaire (développement de l'enseignement supérieur en alternance, sensibilisation au monde professionnel, mobilité des enseignants) est proposé en page 29.

Lors de la matinée de réflexion, une table ronde réunissant les intervenants et les représentants des interlocuteurs sociaux a été organisée. L'article en page 33 propose un compte-rendu de cette table ronde.



Un encart rappelle également le rapport établi par le Conseil wallon de la Politique scientifique (intégré depuis dans le Pôle Politique scientifique) relatif à l'attractivité des études et des métiers scientifiques (voir page 32).

Enfin, trois interviews viennent compléter ce dossier : celles des trois «témoins» d'expériences concrètes menées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Toni Bastianelli, Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Liège, présente les expériences-pilotes menées en matière de formation en alternance dans l'enseignement supérieur (page 35).

Nicolas Velings, Directeur du CERISIC et enseignant à la Haute Ecole Louvain en Hainaut, plaide, à travers le témoignage de son parcours professionnel, pour une meilleure perméabilité entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel (page 38).

Thierry Zintz, Professeur en Management des Organisations sportives à l'UCL, présente quant à lui le projet de valorisation des actions d'insertion socio-professionnelle des étudiants dans les programmes de bacheliers et de masters de l'UCL (page 40).

L'enseignement supérieur à l'horizon 2030 : défis et mesures

«L'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'Horizon 2030 – 18 mesures pour faire face aux défis de demain» : tel est le titre du Rapport du Collège d'experts extérieurs établi à la demande du Conseil d'administration de l'ARES. Philippe Maystadt, alors Président du Conseil d'administration de l'ARES, a été à l'initiative de cette démarche. Sa volonté était de provoquer le débat en sortant du cadre habituel. C'est pourquoi un Collège d'experts extérieurs a été chargé d'engager cette réflexion. Sur base d'une analyse indépendante du fonctionnement et de la gouvernance du paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) ainsi qu'à partir de l'identification de ses forces et faiblesses au regard des défis à l'horizon 2030, ils ont défini un ensemble de propositions concrètes, originales et opérationnelles pour répondre à ces défis. L'article qui suit présente les défis à relever et les mesures concrètes proposées.

Les défis à relever

Dans ce rapport, les experts identifient cinq défis majeurs qui se posent au système francophone d'enseignement supérieur.

Concernant les performances éducatives

Le rapport relève plusieurs indicateurs qui montrent que les performances éducatives doivent être améliorées. Tout d'abord, le taux d'échec en première année reste très élevé (65%) malgré les mesures d'accompagnement et de remédiation mises en place au sein des institutions. Ceci peut notamment être mis en lien avec les mauvaises performances des élèves dans l'enseignement secondaire où près d'un élève sur deux est en retard scolaire à l'âge de 15 ans. Ensuite, si le taux de diplomation en FWB faisait partie des plus élevés au niveau européen, ces dernières années, le pourcentage de la population 30-34 ans diplômé du supérieur dépasse à peine celui de l'Europe des 28. Les performances de la FWB ont atteint un palier autour des 40%, alors que celles des nouveaux Etats membres sont en forte progression. Enfin, bien que l'insertion socio-économique des diplômés du supérieur soit difficilement objectivable, il apparaît qu'elle est très inégale et fortement dépendante de la filière suivie.



Concernant les performances académiques et scientifiques

En matière de positionnement international, le rapport souligne la difficulté d'objectiver la situation des établissements étant donné le manque de données disponibles en FWB. Toutefois, même si les classements internationaux présentent certaines limites, les experts estiment que les universités de la FWB bénéficient d'un bon positionnement en comparaison avec des institutions de pays similaires. Par ailleurs, le bon taux de participation des universités aux programmes européens de RDI mérite d'être souligné. Globalement, les experts estiment que le positionnement international des universités présente une certaine stabilité, ce qui peut néanmoins être problématique au regard de l'évolution mondiale de l'enseignement supérieur et des systèmes de RDI.

Concernant le dé financement structurel

Le dé financement des universités et des hautes écoles est constaté depuis une vingtaine d'années. En effet, depuis 2005, la part du budget «enseignement» de la FWB consacrée à l'enseignement supérieur se maintient aux environs de 18% ; ce qui, combiné à l'augmentation importante du nombre d'étudiants, conduit à une diminution des dépenses par étudiant de 5,7% dans l'enseignement supérieur «hors universités» et à une diminution de 19,7% dans les universités. Ce manque de financement induit une concurrence et une compétition négative entre les établissements qui cherchent à accroître leurs moyens en augmentant leur nombre d'étudiants. Les experts soulignent que tous les autres niveaux d'enseignement ont bénéficié de moyens par élève en hausse constante au cours des dix dernières années. Ils estiment qu'il est urgent de dégager des moyens supplémentaires si l'on veut que les établissements du supérieur soient en mesure de répondre aux défis qui se posent à eux.



Concernant l'efficacité du système

Le rapport pointe l'extrême complexité structurelle et organisationnelle du système d'enseignement supérieur. La fragmentation de la gouvernance (gouvernement, pouvoirs organisateurs, réseaux, ARES) entrave les institutions concernées (principalement les hautes écoles) dans l'exercice de leurs missions. L'éclatement de l'offre de formation, qui perdure malgré les fusions effectuées, peut également avoir des répercussions sur la capacité de certains établissements à remplir ces missions. Les experts s'interrogent d'ailleurs sur la nécessité d'assurer une proximité pour certaines offres de formation sur un territoire aussi restreint que celui de la FWB.

Concernant l'autonomie des établissements

Le niveau d'autonomie est très variable selon le type d'établissements et selon les réseaux, avec un poids important des pouvoirs organisateurs dans certains cas. Or, les experts estiment que cette autonomie est un élément essentiel pour l'efficacité et l'efficacité des établissements.

Outre ces défis, le rapport pointe également des tendances lourdes et transversales qui impacteront fortement l'enseignement supérieur à moyen terme : un effet démographique avec une hausse importante du nombre d'étudiants (augmentation de minimum 10% d'ici 2030), la nécessité de refinancer l'enseignement supérieur (en mettant en place un nouveau mode de financement ou en trouvant de nouvelles sources de financement), la rapidité des évolutions technologiques qui nécessitent la mise en place de nouveaux cursus, la mondialisation croissante de l'enseignement supérieur et de la recherche, les enjeux en matière de démocratie, de citoyenneté et de cohésion sociale.

Vision à 2030 - 18 mesures concrètes

Pour relever ces défis et faire face aux enjeux identifiés, les experts soulignent qu'une adaptation du système actuel d'enseignement supérieur est nécessaire. Dix-huit mesures sont proposées pour répondre à une double ambition : une ambition sociétale, d'une part, et une ambition académique et scientifique, d'autre part.

001 – Renforcer et garantir un niveau suffisant d'autonomie des institutions d'enseignement supérieur, et ce, aux niveaux organisationnel, financier, du personnel et académique. Cette évolution doit aller de pair avec une responsabilité accrue des institutions.

002 – Mettre en place un dispositif d'accréditation pour des secteurs scientifiques et/ou professionnels, afin de promouvoir des secteurs d'excellence au sein des institutions et de renforcer leur offre de formation dans ces domaines.

003 – Favoriser la mise en cohérence des structures opérationnelles via prioritairement la réduction des implantations et la fusion d'établissements pour atteindre une certaine masse critique et accroître leur visibilité au plan nationale et internationale.

004 – Renforcer le profil des institutions d'enseignement supérieur leur permettant ainsi de définir leur stratégie et leurs objectifs s'appuyant sur leurs forces et répondant à leurs attentes en matière d'excellence sociétale, académique et scientifique.

005 – Préciser les rôles et missions de chaque acteur intervenant dans la gouvernance du paysage, notamment dans le cadre d'une contractualisation des institutions d'enseignement supérieur avec le Gouvernement.

006 – Accroître le financement de base de l'enseignement supérieur en instaurant un rattrapage du définancement constaté depuis 20 ans et en révisant le système actuel uniquement basé sur le nombre d'étudiants.

007 – Diversifier les mécanismes d'allocation des moyens à l'enseignement supérieur, au-delà du financement de base actuel afin de réduire la concurrence entre institution et renforcer les coopérations.

008 – Tendre à une meilleure compatibilité des statuts du personnel en développant un cadre statutaire unique qui favoriserait la mobilité du personnel entre institutions tout en garantissant des profils spécifiques à chaque forme d'enseignement supérieur.

009 – Encourager la mobilité entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel.

010 – Valoriser l'éventail des activités dans le développement de la carrière des personnels académiques et scientifiques, notamment mieux prendre en compte les activités d'enseignement, les innovations technologiques, les relations avec le monde professionnel, les activités de gestion.

011 – Mettre en place des tests d'orientation obligatoires et des conseils personnalisés à l'entrée de l'enseignement supérieur et durant le cursus afin d'offrir à chaque jeune un diagnostic de ses compétences et d'accompagner l'orientation voire la réorientation.

012 – Développer des programmes de premier cycle plus généralistes avec une spécialisation progressive afin d'aider l'étudiant dans son choix d'études et sa voie professionnelle.

013 – Favoriser la sensibilisation au monde professionnel dès les programmes de premier cycle.

014 – Généraliser les stages et promouvoir l'enseignement supérieur en alternance.

015 – Renforcer la formation continue en développant un véritable enseignement pour adultes avec le transfert de l'enseignement supérieur de promotion sociale vers les autres institutions sous forme de départements clairement identifiés afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à l'enseignement supérieur.

016 – Renforcer les services sociaux aux étudiants, en particulier en lien avec la mobilité et le logement, notamment afin d'offrir une éducation inclusive.

017 – Favoriser les partenariats entre institutions d'enseignement supérieur par des initiatives innovantes identifiées sur base d'appels à projets.

018 – Renforcer l'ouverture et l'engagement international des institutions d'enseignement supérieur.



Focus sur trois mesures

Dans le cadre du séminaire du 30 mai, il a été décidé de mettre en évidence trois mesures proposées dans le rapport du Collège d'experts extérieurs qui permettront un renforcement des liens entre l'enseignement supérieur et le monde du travail. Il s'agit de la mesure 009 «encourager la mobilité entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel», de la mesure 013 «favoriser la sensibilisation au monde professionnel dès les programmes de premier cycle» et de la mesure 014 «généraliser les stages et promouvoir l'enseignement supérieur en alternance».

Le rapport souligne que *«toute formation supérieure doit favoriser le développement de la citoyenneté, de la culture et de la personnalité, elle doit, bien entendu, aussi préparer chaque étudiant à exercer une activité professionnelle et à s'y épanouir»*. Pour faire face à l'évolution de plus en plus rapide des compétences, ou pour répondre aux pénuries sur le marché du travail, les coopérations entre le monde professionnel dans sa diversité et l'enseignement supérieur sont un élément essentiel.



Mesure 009 : encourager la mobilité entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel

Une mobilité bidirectionnelle permettant aux enseignants d'interagir plus étroitement avec le monde professionnel, et aux experts d'intervenir dans les cursus concourt à renforcer les liens entre ces deux mondes. Les étudiants en seront les premiers bénéficiaires car ils auront ainsi l'opportunité d'acquérir des connaissances, des compétences et des savoir-faire en adéquation avec la réalité du terrain. Ce type de mobilité nécessite l'octroi de statuts spécifiques et attractifs, et une meilleure prise en compte de ces démarches dans la politique de nomination et de promotion des enseignants. Dans le cadre de la formation continue des enseignants, le rapport propose qu'elle soit davantage construite en lien avec le monde professionnel afin de leur permettre de mieux intégrer les réalités et les enjeux des secteurs liés à leur domaine de compétences.

Mesure 013 : favoriser la sensibilisation au monde professionnel dès les programmes de premier cycle

Cette sensibilisation doit être présente dans l'ensemble des filières, et ce, dès le baccalauréat qu'il soit professionnalisant ou de transition. Elle peut prendre des formes variées : stages, intervention de professionnels, serious games... Une autonomie doit être donnée aux institutions et aux enseignants pour qu'ils déterminent l'approche la mieux adaptée au cursus concerné en dialogue avec les acteurs du monde professionnel. Par ailleurs, le rapport propose qu'une réflexion soit menée afin d'adapter les programmes des bacheliers de transition pour permettre à ceux qui détiennent ce titre d'accéder au monde du travail s'ils le souhaitent, tout en leur laissant la possibilité de reprendre leurs études en master ultérieurement.

Mesure 014 : généraliser les stages et promouvoir l'enseignement supérieur en alternance

Les stages offrent aux étudiants une première expérience professionnelle qui leur permet d'élargir leurs compétences, de développer leurs soft skills et les confrontent à la réalité professionnelle, ce qui *in fine* contribue à faciliter la transition vers un métier. Ces dernières années, se sont aussi développés des masters en alternance qui vont plus loin dans la démarche d'intégration entre enseignement et métier.

Le rapport signale qu'il est important de pouvoir offrir cette possibilité de stage à tous les étudiants au cours de leur formation, et recommande une généralisation de ces stages, en les rendant obligatoires. Les masters en alternance devraient quant à eux faire l'objet d'une promotion dans les cursus où ils amènent une vraie valeur ajoutée.

Il faut toutefois veiller à prendre en compte les spécificités des différentes filières de formations et des différentes institutions. La mise en œuvre de cette mesure nécessitera une concertation étroite avec les secteurs concernés, notamment pour assurer un nombre de stages suffisants.

En matière de pratiques pédagogiques, des collaborations sont également nécessaires par exemple pour la mise en œuvre de tutorat, d'évaluation partagée ou de contractualisation entre étudiant/école/entreprise-organisation.

Succès pour le séminaire du CESW !

30/05/2018



Le 30 mai 2018, le CESW a organisé un séminaire intitulé «Enseignement supérieur et monde du travail : quelles mesures pour faire face aux défis de demain ?». Ce séminaire, qui a rassemblé une centaine de personnes, a donné lieu à un débat très riche entre les acteurs de l'enseignement supérieur et des milieux socio-économiques.

La question de l'adéquation entre la formation de l'enseignement supérieur et les besoins du monde professionnel est au cœur des préoccupations des interlocuteurs sociaux wallons. Dans le prolongement du Rapport du Collège d'experts établi à la demande de l'ARES et intitulé «L'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2030. 18 mesures pour faire face aux défis de demain» (publié en 2017)(1), le CESW a décidé d'organiser un séminaire sur cette thématique. L'objectif de ce séminaire était double : d'une part, mettre autour de la table les acteurs de l'enseignement supérieur et des milieux socio-économiques afin de débattre de la question de l'adéquation entre les besoins du monde professionnel et l'offre de l'enseignement supérieur; d'autre part,

nourrir les réflexions du CESW et du Pôle Politique scientifique en vue de préparer des recommandations à inscrire dans le Mémorandum 2019.



La matinée du 30 mai s'est déroulée en plusieurs temps : après une introduction par Luc Simar, Secrétaire général adjoint du CESW, le Rapport du Collège d'experts a fait l'objet d'une présentation globale par Julien Nicaise, Administrateur de l'ARES, et Jean-Pierre Finance, Président du Collège d'experts. Trois mesures du Rapport ont été détaillées par Thierry Castagne, Directeur général d'Agoria Wallonie : le développement de l'enseignement supérieur en alternance, la sensibilisation au monde professionnel et la mobilité des enseignants.

Ensuite, trois témoignages ont permis d'en savoir plus sur des expériences concrètes développées en Fédération Wallonie-Bruxelles. Toni Bastianelli, Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Liège, a présenté les expériences-pilotes de masters en alternance proposés par plusieurs hautes écoles, dont la HEPL. Nicolas Velings, Directeur du CERISIC, a montré, à travers son parcours professionnel, qu'une meilleure perméabilité entre l'enseignement supérieur et le monde socio-professionnel est nécessaire. Thierry Zintz, Président du Comité pour l'insertion socio-professionnelle de l'UCL, a quant à lui présenté les actions d'insertion socio-professionnelle des étudiants dans les programmes de bachelier et de master, un projet-pilote initié cette année par l'UCL et qui se concrétisera au cours de l'année académique 2018-2019. Les interviews de ces trois orateurs sont proposées dans ce dossier (voir pages 35 à 41)



Après les exposés et témoignages, une table ronde réunissant les intervenants et les représentants des interlocuteurs sociaux a eu lieu. Le compte-rendu de cette table ronde est proposé dans l'article en page 33.

Les temps d'échange avec les participants ont mis en évidence une série d'autres questions, tels que les moyens nécessaires pour l'encadrement des stages, les fusions dans l'enseignement supérieur, le rôle de l'étudiant en tant qu'acteur de son parcours, les conséquences de l'évolution des technologies, etc. Les conclusions de la matinée ont été données par Jean-Christophe Renaud, Président du Pôle Politique scientifique. Le débat est loin d'être clos.

(1) Voir l'article en page 26.

Les présentations PPT sont disponibles sur www.cesw.be



Une priorité en Fédération Wallonie-Bruxelles : renforcer les ressources humaines dans les sciences et les technologies (S&T)

Depuis les premiers travaux menés en 2013, l'attractivité des études et des métiers en S&T fait l'objet d'un suivi au sein du Conseil wallon de la Politique scientifique et maintenant au sein du Pôle Politique scientifique. Un rapport a été établi (1) et a été mis à jour depuis (2).

Quatre constats ont été posés et restent d'actualité :

- la faiblesse des résultats en sciences dans le cadre des évaluations externes internationales PISA ;
- un impact des genres encore important pour le choix de ces études ;
- une image inexacte et stéréotypée des métiers ;
- la difficulté de mesurer les effets des nombreuses actions de sensibilisation mises en place.

Face à ces constats et à la multiplicité des dimensions pouvant expliquer la faiblesse des ressources humaines S&T en Fédération Wallonie-Bruxelles, le CPS a recommandé la mise en place d'une stratégie intégrée regroupant l'ensemble des acteurs concernés par cette thématique, permettant notamment d'éviter le développement d'initiatives éparses qui ne créent pas de véritable effet de levier et de privilégier une approche coordonnée capable d'impacter réellement cette problématique.

Plusieurs pays européens ont mis en place ce type de démarche. Toutes s'appuient sur l'implication et la participation d'un maximum d'acteurs : enseignants, pouvoirs organisateurs, administration, universités, hautes écoles, entreprises, fédérations sectorielles, centres de recherche, associations actives dans la diffusion des S&T... Elles s'adressent également à l'ensemble du parcours d'enseignement de la maternelle au supérieur.

Trois objectifs doivent être visés :

- faire du choix d'une orientation scientifique dans le secondaire un choix positif, ce qui nécessite un renforcement de l'attrait des cours de sciences, notamment par plus d'expérimentation ;
- garder ces jeunes dans cette filière dans l'enseignement supérieur, ce qui demande de maintenir leur intérêt pour les domaines scientifiques et de prévoir une communication ciblée sur leurs centres d'intérêts et leurs valeurs ;
- modifier l'image qu'ils ont des carrières scientifiques afin de les rendre accessibles et attractives.

Quatre axes devraient être développés pour atteindre ces objectifs :

- 1.** Réformer l'enseignement des sciences de façon à améliorer les performances de l'ensemble des élèves et à renforcer leur goût pour les sciences en développant la démarche d'investigation et en mettant mieux en évidence le lien avec la technologie. Une adaptation de la formation initiale et de la formation continuée des enseignants en est un élément essentiel. Des partenariats devraient être développés avec les universités, les hautes écoles, les entreprises et les centres de recherche pour accompagner les écoles et les enseignants. Des actions ciblées vers les écoles concentrant les difficultés scolaires devraient être mises en place.
- 2.** Développer une approche spécifique aux filles axée notamment sur les filières S&T où elles sont encore peu présentes et sur la représentation des métiers.
- 3.** Mieux faire connaître les métiers S&T en montrant leur diversité afin de permettre aux jeunes d'identifier ceux qui pourraient répondre à leurs aspirations.
- 4.** Réfléchir à une meilleure articulation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur de façon à encourager le passage vers des filières scientifiques et techniques.

(1) Voir le Dossier du n°121 de Revue Wallonie

(2) Le rapport mis à jour est disponible auprès du Secrétariat du Pôle Politique scientifique : fabienne.dideberg@cesw.be

Table ronde

Après la présentation du Rapport du Collège d'experts de l'ARES et les témoignages d'expériences concrètes (1), une table ronde réunissant les intervenants et les représentants des interlocuteurs sociaux était prévue au programme du séminaire du 30 mai. France-Lise Caron (CSC), Christiane Cornet (FGTB), Didier Paquot (UWE) et Philippe Six (UCM) ont tour à tour réagi aux interventions de la matinée. Au cours de la table ronde, trois thèmes ont été plus spécifiquement abordés et discutés : l'enseignement de promotion sociale, l'organisation des stages dans les entreprises et la formation continue.

Lors de l'élaboration du programme du séminaire du 30 mai, la volonté a été de mettre l'accent sur les témoignages et les échanges entre les intervenants et les participants mais aussi avec les interlocuteurs sociaux. C'est la raison pour laquelle une table ronde réunissant les orateurs et les représentants des organisations syndicales et patronales a été organisée.

Lors du premier tour de table, Philippe Six, représentant l'UCM, a souligné l'intérêt des programmes de formation en alternance dans les hautes écoles, même si ce type de formation se pratique depuis de nombreuses années dans les sphères de la santé ou du droit. Il a reconnu que *«les entreprises ne connaissent pas suffisamment les nouveaux cursus proposés et qu'une information à ce sujet devrait pouvoir être largement diffusée»*.

France-Lise Caron, vice-Présidente de la CSC-Enseignement, a insisté sur le fait que l'enseignement supérieur se doit de donner des connaissances et des compétences générales transversales permettant la polyvalence des étudiants et sur la nécessité d'une formation pluridisciplinaire et transversale : *«le monde du travail, en ce compris le monde associatif, a besoin de jeunes ayant un esprit critique afin qu'ils puissent s'insérer dans des contextes différents et pas uniquement en fonction des besoins actuels des entreprises»*. France-Lise Caron a poursuivi son intervention en faisant part de son regret que *«tous les intervenants n'ont pas été autour de la table : les pouvoirs publics, les autorités des établissements, les représentants syndicaux, le monde associatif et le monde professionnel»*.

Pour Christiane Cornet, Secrétaire générale de la CGSP-Enseignement, les constats et chiffres établis dans le Rapport (taux d'échec, taux d'accès à l'enseignement supérieur, pourcentage de diplômés de l'enseignement supérieur) sont sources d'inquiétude. *«L'objectif doit être la réussite du plus grand nombre, car le niveau de qualification d'une population est déterminant pour le développement économique, social et culturel d'une région»*, a-t-elle indiqué.

Didier Paquot, Directeur du Département économique de l'UWE, a souligné l'importance d'avoir une démarche de construction commune, de manière à faire en sorte que l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise puissent atteindre leurs objectifs respectifs et répondre aux attentes des uns et des autres. *«Les entreprises sont attachées à la qualité de l'enseignement supérieur et leur participation à la définition des programmes peut contribuer à améliorer cette qualité»*, a déclaré le représentant de l'UWE.





Promotion sociale

La question de l'enseignement de promotion sociale a également été soulevée lors de la table ronde. Le Rapport du Collège d'experts préconise, dans la mesure 4 (*«Renforcer le profil des institutions d'enseignement supérieur»*) que *«les activités des établissements de l'enseignement supérieur de promotion sociale soient transférées vers les autres institutions sous la forme de départements clairement identifiés»*.

Pour Christiane Cornet, l'enseignement de promotion sociale a un statut particulier, tant par les publics visés que par les formations proposées et les relations avec le monde professionnel. Au regard de ces spécificités, la Secrétaire générale de la CGSP-Enseignement s'est déclarée défavorable au transfert des établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale vers l'enseignement universitaire ou les hautes écoles. Un avis partagé par France-Lise Caron pour qui l'enseignement de promotion sociale touche des publics qui risqueraient de ne pas ou plus s'inscrire dans ce type d'enseignement, s'il est organisé par les universités ou les hautes écoles.

Stages

Quelle que soit la formation, la généralisation des stages apparaît comme essentielle. Les participants à la table ronde ont débattu de la manière d'organiser ces stages, tant dans les grandes entreprises que dans les PME, de l'encadrement et des moyens nécessaires (dans les entreprises mais aussi dans les structures de l'enseignement), des formations éventuelles des tuteurs, du rôle de l'étudiant comme acteur de son parcours, des objectifs poursuivis par les stages (insertion socio-professionnelle mais aussi développement de soft skills). L'idée de créer une plate-forme d'échanges pour faciliter les stages a été avancée, ainsi que celle d'une analyse de l'offre de stages.

Formation continue

Didier Paquot a également insisté sur l'importance de la formation continue : *«Il s'agit d'un chantier sur lequel les entreprises et l'enseignement supérieur pourraient se rencontrer et avancer concrètement ensemble»*.

Pour Philippe Six, une formation continue plus efficace nécessite des lieux de rencontres entre le monde de l'enseignement et le monde de l'entreprise, encore trop cloisonnés actuellement.

Les temps d'échange avec les participants ont mis en évidence une série d'autres questions, telles que les moyens nécessaires pour l'encadrement des stages, les fusions dans l'enseignement supérieur, le rôle de l'étudiant en tant qu'acteur de son parcours, les conséquences de l'évolution des technologies, etc. Le débat est loin d'être clos. Mais le séminaire organisé par le CESW a atteint son objectif premier : faire se rencontrer les acteurs du monde socio-économique et de l'enseignement supérieur de manière à *«préparer l'avenir»*.

(1) Lire également l'article en page 26 et les interviews en pages 35 à 41.

Toni Bastianelli

«Des expériences pilotes positives qui répondent aux besoins de nouveaux modes de formation»



Directeur-Président de la Haute Ecole de la Province de Liège (HEPL) depuis dix ans, Toni Bastianelli est l'un des acteurs de la mise en place d'expériences de formation en alternance dans l'enseignement supérieur. Dans l'interview accordée à la revue Wallonie, il explique les origines de la démarche, son déroulement, les résultats, les difficultés rencontrées et les perspectives.

Wallonie : Pourriez-vous nous expliquer comment et pourquoi des expériences de formation en alternance dans l'enseignement supérieur ont été développées ?

Toni Bastianelli : Les expériences de formation en alternance dans l'enseignement supérieur s'inscrivent dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert (le Plan du Gouvernement wallon sous la législature 2009-2014). L'une des mesures de l'axe I de ce Plan, consacré au capital humain, avait pour objectif de «répondre aux besoins du marché en renforçant l'offre de formation et en facilitant l'insertion des demandeurs d'emploi». Les enjeux étaient clairs : il s'agissait de faire de la formation en alternance dans l'enseignement supérieur un levier social, tant pour les jeunes que pour les travailleurs, mais aussi d'avoir une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins de compétences. Cette approche pédagogique de la formation en alternance était nouvelle pour l'enseignement supérieur : elle se base sur une identification des compétences, ce qui implique la définition d'un référentiel de compétences bien construit. Sans oublier l'application du principe de l'alternance à savoir que l'acquisition des compétences doit se faire pour partie, en institution d'enseignement supérieur et pour l'autre, en entreprise.



Wallonie : Cette nouvelle approche nécessitait un certain nombre de balises...

Toni Bastianelli : Effectivement. Les expériences devaient s'inscrire dans un cadre précis : la plus-value de la formation en alternance devait être prouvée ; la filière devait être diplômante ; le statut de l'étudiant devait être clarifié ; une convention tripartite (haute école/étudiant/entreprise) devait être conclue...

Un Comité de pilotage, réunissant différents parties prenantes (partenaires sociaux interprofessionnels et sectoriels, représentants des réseaux, de l'administration, des hautes écoles, du Ministre de l'Economie ...), a été mis sur pied pour encadrer l'ensemble du processus.

Wallonie : Quelles ont été ces expériences pilotes ?

Toni Bastianelli : La première phase a débuté en 2011, dans trois hautes écoles pilotes situées dans les provinces du Hainaut, de Liège et de Luxembourg. Deux catégories d'études étaient visées : technique et économique. Cinq secteurs concernés : AGORIA, CEFORA, FEVIA, ESSENSCIA et la construction. Une évaluation était prévue après un an ainsi que l'intégration du projet à Bruxelles. Concrètement, quatre masters de 120 crédits ont été organisés : master en gestion de production (HELHA et HEPL), master en gestion de chantier orientation construction durable (HERS), master en génie analytique finalité biochimie (HELHa) et master en gestion des services généraux (Facility Management) (HEPL).

Wallonie : Quelles sont les principales caractéristiques de ces expériences pilotes ?

Toni Bastianelli : L'une des conditions était que les masters ne soient pas en concurrence avec d'autres formations et que l'alternance soit réelle (50/50). Ces masters demandent une grande implication des différents partenaires : l'entreprise, la haute école et l'étudiant. Celui-ci doit pouvoir identifier un projet (et donc une entreprise) et les partenaires doivent déterminer les compétences à acquérir dans l'entreprise. Le projet est géré conjointement par un tuteur dans la haute école et un tuteur dans l'entreprise, de façon à garantir la valeur formative de l'activité exercée. A noter que l'étudiant est vraiment intégré dans l'équipe de l'entreprise.

Wallonie : Quels sont les premiers résultats de ces expériences pilotes ?

Toni Bastianelli : Nous avons réalisé une première évaluation chiffrée, au niveau du nombre d'étudiants. Sur les trois années académiques (de 2011 à 2014), ce sont 201 étudiants au total qui se sont inscrits dans les quatre masters. En 2011, on comptait 44 étudiants inscrits et 144 en 2014. Pour cette année académique 2017-2018, les deux masters organisés par la HEPL comptent déjà 57 étudiants. Le taux de réussite moyen est de 86,6% en master 1 et de 90,6% en master 2. Ces chiffres montrent le succès de ces expériences pilotes, même s'il faut bien entendu relativiser le nombre d'inscrits au regard des 70.000 étudiants inscrits dans les hautes écoles...

Wallonie : Quelles sont les difficultés majeures rencontrées ?

Toni Bastianelli : Les difficultés sont de plusieurs ordres : trouver des lieux de stages, dans des délais imposés ; impliquer les tuteurs en entreprises ; agencer les pratiques pédagogiques ; optimiser la communication entre les parties prenantes ; gérer la charge de travail des étudiants... Il existe également un risque, pour les étudiants bien impliqués dans la vie de l'entreprise, de s'éloigner de leurs obligations académiques.

Wallonie : Quelles sont les perspectives ?

Toni Bastianelli : Au-delà de la poursuite des quatre masters, l'idée est de développer actuellement trois autres formations en alternance : un bachelier en mécatronique et robotique (HENALUX et HELMO), un master en gestion de maintenance électromécanique (HE Condorcet) et un master en business analyst (ICHEC et VINCI). Plusieurs améliorations et évolutions sont également envisagées : avoir une meilleure identification des métiers ciblés ; améliorer le référentiel de compétences ; développer des outils permettant une meilleure communication entre les parties prenantes ; mettre en place une formation pour les tuteurs en entreprises... Nous y travaillons, avec un partenaire, dans le cadre d'un projet financé par le FSE.

Wallonie : Selon vous, faudrait-il généraliser la formation en alternance dans l'enseignement supérieur ?

Toni Bastianelli : Les expériences pilotes se révèlent très positives et sont apparues en réponse aux besoins de nouveaux modes de formation. Cependant, il n'y avait pas au départ – et il n'y a toujours pas – de volonté de généralisation. Selon moi, un tel objectif demanderait une réflexion plus globale. Les pays voisins (la France ou l'Allemagne) ont certes développé la formation en alternance dans l'enseignement supérieur, et l'on pourrait s'en inspirer, mais le contexte et la structuration des acteurs en présence sont très différents.



Interview

Nicolas Velings

«Les mondes académique et de l'entreprise sont encore trop séparés»

Le parcours de Nicolas Velings illustre parfaitement la question de la mobilité entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel, l'une des mesures préconisée par le Collège d'experts dans son Rapport (1). L'actuel directeur du CERISIC est enseignant et coordinateur des sections «Ingénieur industriel chimiste et biochimiste» à la Haute Ecole Louvain en Hainaut (HELHa). A travers son témoignage, il plaide pour une meilleure perméabilité entre l'enseignement supérieur et le monde socio-professionnel.

Wallonie : Pourriez-vous nous expliquer votre parcours : quelle est votre formation ? Quels postes avez-vous occupés, tant dans l'enseignement que dans le monde de l'entreprise ?

Nicolas Velings : Mon premier diplôme, obtenu en 1989, est celui d'Ingénieur industriel «brasseur» (IIP-IMC). En 1991, je suis devenu Ingénieur chimiste et des industries agricoles (UCL). A cette époque, j'ai été assistant de recherche et d'enseignement à l'UCL-Agro et



ce, pendant trois ans. En 1994, j'ai intégré la société SOPURA (2). J'étais le responsable du laboratoire d'assistance technique. Durant ces années, j'ai réalisé ma thèse et en 1997, je suis devenu Docteur en sciences agronomiques et ingénieries biologiques (UCL). Tout en poursuivant ma carrière chez SOPURA, j'ai été professeur «invité» à l'Institut Meurice en 2000. En 2006, j'ai décidé de changer d'horizon professionnel et suis entré au Centre de Compétences CEFOCHIM, d'abord comme formateur, puis comme responsable pédagogique. En 2009, j'ai tenté de reprendre des fonctions académiques à l'UCL, mais les conditions n'étaient pas favorables. Je me suis donc tourné vers la Haute Ecole du Hainaut (HELHa) où j'ai été engagé comme enseignant (en 2010) puis comme coordinateur des sections «Ingénieur industriel, chimiste et biochimiste». En 2013, le CERISIC (Centre d'études et de recherches des catégories agronomique, paramédicale et technique de la HELHa) m'a engagé en tant que responsable du pôle biotechnologie et, en 2015, j'ai été nommé directeur.

Wallonie : Lors de votre témoignage, vous avez indiqué qu'il n'est pas évident, en Belgique, de passer du monde de l'enseignement supérieur à celui des entreprises, et inversement. Pour quelles raisons ?

Nicolas Velings : Le premier obstacle concerne le statut au sein du monde académique. Après 15 années de vie professionnelle dans l'entreprise, votre ancienneté n'est pas du tout reconnue au sein des universités ou des hautes écoles, tant au niveau du titre que de la rémunération. Bon nombre de cadres, autour de la cinquantaine, seraient heureux de partager leur expérience professionnelle en donnant des cours dans l'enseignement supérieur. Hélas, l'absence de reconnaissance de l'ancienneté industrielle et des titres font que les salaires deviennent indécents. C'est la raison pour laquelle la plupart des enseignants issus du monde professionnel n'acceptent qu'une charge de cours partielle et qu'en général, ils réunissent leurs cours de manière à limiter l'impact sur leur travail en entreprise. Les mondes académiques et de l'entreprise sont encore trop séparés, et il est très compliqué, en Fédération Wallonie-Bruxelles, de passer de l'un à l'autre.

Wallonie : Quelles seraient les solutions, selon vous ?

Nicolas Velings : Il me semble que l'on devrait s'inspirer de la manière dont cela fonctionne dans d'autres pays. Aux Etats-Unis, un parcours professionnel mixte entre l'académique et l'entreprise est fréquent et valorisé. En Allemagne, il existe une forte intégration du monde de l'entreprise et de l'enseignement. En France, les écoles d'ingénieurs favorisent l'engagement d'enseignants avec une bonne expérience en entreprise... Des mesures rapides pourraient être prises pour lever tous ces freins qui bloquent la mobilité entre l'enseignement supérieur et le monde professionnel, comme le recommande d'ailleurs le Rapport du Collège d'experts de l'ARES.

(1) Voir l'article en page 26

(2) Entreprise belge spécialisée dans la production et la vente de produits chimiques et services dans le secteur du nettoyage et de la désinfection dans l'industrie brassicole, alimentaire et des soft drinks ainsi que dans le secteur du traitement des eaux.

Thierry Zintz

«Il faut une approche progressive de l'insertion socio-professionnelle»

Depuis 2005, Thierry Zintz est professeur en Management des Organisations Sportives à la Faculté des Sciences de la Motricité de l'Université catholique de Louvain. Il en a été le Doyen, de 2010 à 2016. Lors du séminaire du 30 mai, il a présenté le projet, développé à l'UCL, de valorisation des actions d'insertion socio-professionnelle des étudiants dans les programmes de bacheliers et de masters. Dans son interview, il revient sur ce projet dont il assure la coordination.

Wallonie : Pourriez-vous nous expliquer pour quelles raisons ce projet a été initié ?

Thierry Zintz : Cette démarche, portée par le Conseil de l'Enseignement et de la Formation de l'UCL, trouve son origine dans les résultats de l'enquête menée en 2016-2017 auprès de nos diplômés. Cette enquête est réalisée chaque année, auprès de deux cohortes d'étudiants (ceux diplômés l'année précédente et ceux diplômés cinq ans auparavant). Plus de 4.000 diplômés ont été contactés et près de 2.000 d'entre eux ont répondu au questionnaire qui porte principalement sur l'insertion socio-professionnelle. Les résultats de cette enquête montrent que trois axes doivent être améliorés : les stages, la connaissance des langues et le réseau professionnel. Le projet s'inscrit dans le prolongement de cette enquête et vise l'amélioration de ces axes.



Wallonie : L'UCL développe pourtant depuis longtemps des programmes visant l'insertion socio-professionnelle des étudiants...

Thierry Zintz : Bien entendu ! Il existe plusieurs actions, comme les soirées d'information et d'orientation, les forums professionnels, les job day's, les soirées Master, le mentorat... Mais force est de constater que cela n'est pas suffisant et qu'il est nécessaire de compléter cet existant. L'idée est d'avoir une approche progressive de l'insertion socio-professionnelle tout au long du parcours de l'étudiant, depuis le début du bac jusqu'à la fin du master.

Wallonie : Quels sont les principaux axes de cette démarche ?

Thierry Zintz : Comme je vous l'ai dit, l'approche progressive est privilégiée. Dans un premier temps (lors du bac), il s'agit pour l'étudiant de développer les compétences disciplinaires et transversales. Au moment du master, l'accent est mis sur l'acquisition de compétences d'insertion et d'employabilité. L'objectif est d'outiller l'étudiant dans la construction de son projet professionnel. Au niveau du bac, la dimension plurielle est à souligner et se manifeste à travers la volonté de proposer des activités en lien avec différentes dimensions de l'insertion socio-professionnelle. En outre, la mise en projet est abordée sous l'angle de l'ouverture à différents possibles professionnels (à l'inverse d'une démarche professionnalisante ciblée sur un métier en particulier).

Au cours du master, une unité d'enseignement d'une valeur de «n» crédits sera instaurée, visant la reconnaissance d'actions entreprises par l'étudiant de master pour préparer son insertion socio-professionnelle. Concrètement, l'étudiant inscrit dans cette unité d'enseignement devra composer un portfolio constitué de trois axes (réflexivité, compétences, engagement sociétal). La gestion académique et administrative du portfolio est prévue, et sera adaptée au contexte de chaque faculté. J'insiste sur le fait que l'objectif est d'améliorer l'insertion socio-professionnelle de tous les étudiants de l'ensemble des filières de l'UCL !

Wallonie : Où en est le projet ?

Thierry Zintz : Cette démarche, initiée en 2017, est en cours de concrétisation dans trois facultés : la faculté des sciences de la motricité, la faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme et la faculté des bioingénieurs.

En fonction des résultats engrangés (une évaluation est évidemment prévue), une extension est envisagée à d'autres facultés en 2019-2020.

CWEHF

Mémorandum en vue des élections communales et provinciales du 14/10/2018

Le CWEHF (Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes) est un Conseil consultatif dont le Secrétariat est assuré par le CESW et qui a pour mission de contribuer à l'élimination de toute discrimination directe ou indirecte vis-à-vis des hommes et des femmes. A l'approche des élections d'octobre prochain, le CWEHF a établi un Mémorandum proposant des actions concrètes en vue de promouvoir l'égalité hommes-femmes dans les politiques communales et provinciales.

Depuis 1995, «l'égalité hommes-femmes» constitue un des axes prioritaires de l'Union européenne. Depuis cette date, la Belgique s'est attelée à mettre en œuvre les directives impulsées par l'Europe. Les Régions ont également avancé sur cette thématique. La Wallonie a promulgué, le 11 avril 2014, un décret dit «Gender mainstreaming». Ce décret vise à garantir l'intégration de la dimension de genre dans toutes les politiques relevant de la Région wallonne.

Le niveau local n'est pas en reste, que du contraire. Une Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale encourage les communes à mener des actions concrètes en vue d'améliorer l'égalité de droit et d'accès à tous les hommes et toutes les femmes sur leur territoire. Divers ouvrages de référence ont également été publiés afin de proposer aux communes des pistes d'actions concrètes à mener au niveau de leur politique (voir p.16).

Le Mémorandum du CWEHF présente, de manière synthétique, des actions concrètes pouvant être inscrites dans les programmes politiques. Elles pourraient être mises en œuvre à court terme, afin de pouvoir montrer des résultats significatifs aux citoyens et citoyennes au cours de la prochaine législature.

Des pistes concrètes sont proposées depuis le processus des élections, en passant par l'implication au quotidien des citoyen-ne-s dans la vie politique locale ou au travers des différentes compétences communales et provinciales, comme par exemple, la lutte contre les violences entre partenaires, la lutte contre la précarité, l'offre de logement, l'accueil aux personnes, l'accueil de l'enfance, l'accueil des personnes d'origine étrangère, l'enseignement et la formation professionnelle, la jeunesse, l'emploi, la santé et le bien-être, ou encore la mobilité, l'aménagement du territoire, l'accessibilité aux innovations technologiques, le sport, la culture et le tourisme...



Le Mémorandum du CWEHF est téléchargeable sur :
le blog du CWEHF : <http://cwehf.be>
le site internet du CESW : www.cesw.be

Une version imprimée peut être obtenue auprès du Service Communication du CESW : communication@cesw.be.

19/03/2018

Rencontre avec la Ministre Valérie De Bue

Le 19 mars, les membres du CWEHF ont reçu la Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures, Mme Valérie De Bue, ainsi que Mme Julie Juvijns, Conseillère au Cabinet. La rencontre avait pour but d'échanger avec la Ministre des propositions d'actions qui pourraient être menées dans le cadre des élections communales en vue d'encourager les femmes à s'engager en politique :

- campagne dynamique de sensibilisation sous forme de clips vidéo montrant des témoignages de femmes politiques, en privilégiant la diversité des âges et des origines ;
- opportunité de créer un forum wallon «femmes et politique» similaire à celui de POLIN pour encourager et accompagner les femmes qui souhaitent se lancer en politique ;
- opportunité de relancer la campagne d'incitation à «voter femmes» ;
- prévoir des formations pour les femmes candidates de manière à les conscientiser aux enjeux et à leur donner des outils pour gérer les éventuelles violences dont elles pourraient faire l'objet (violences verbales, réseaux sociaux, sexisme...).

Par ailleurs, Mme Valérie De Bue s'est engagée à soutenir la diffusion du Mémorandum du CWEHF en vue des élections communales et provinciales de 2018.

Enfin, pour le CWEHF, promouvoir une représentation paritaire des hommes et des femmes dans les instances de pouvoir est en effet un gage de bon fonctionnement démocratique.



Renouvellement du CWEHF

Les mandats étant arrivés à échéance, les instances du CWEHF ont été renouvelées. La Présidence est désormais assurée par Mme Maryse Hendrix et ce, pour les cinq années à venir. Rappel de la composition et des missions du CWEHF.

Composition

L'Assemblée du CWEHF est composée de 25 membres effectifs et de 25 membres suppléants :

- 12 membres effectifs et 12 membres suppléants émanant des organisations représentatives des travailleurs et des employeurs, parmi lesquelles : UNIPSO, FWA, UCM, FGFB, CSC.
- 13 membres effectifs et 13 membres suppléants désignés par le Gouvernement wallon sur base de propositions faites par des associations actives dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes : Synergie Wallonie, Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion (CVFE), Fédération Arc-en-Ciel Wallonie, Mouvement pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (MEFH), Flora asbl, Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS), la Caravane pour la Paix et la Solidarité (CPPS), Respect Seniors, Vie Féminine, le PS, le CDH, le MR, ECOLO.

Missions

Le CWEHF a pour mission de contribuer à l'élimination de toute discrimination directe ou indirecte vis-à-vis des hommes et des femmes. Pour cela, il est chargé de :

- formuler des avis et des recommandations sur toute question relative à l'égalité entre hommes et femmes ;
- proposer les moyens à mettre en œuvre pour accomplir cette mission ;
- rendre des avis sur les mesures réglementaires ;
- suivre la problématique de l'égalité entre hommes et femmes dans les autres niveaux de pouvoir.

Le décret dit «Gender mainstreaming» du 11 avril 2014 (et celui du 3 mars 2016 pour les matières régies en vertu de l'article 138 de la Constitution) a créé un Groupe Interdépartemental de Coordination (GIC) visant à mettre en œuvre 16 mesures prioritaires qui ont été fixées par le Gouvernement wallon, dans le cadre du premier Plan wallon «Genre».

A cette fin, le CWEHF, en tant que membre du GIC, a été chargé de deux missions supplémentaires :

- l'accompagnement et le soutien du processus d'intégration de la dimension de genre dans les politiques, mesures ou actions publiques régionales ;
- la formulation des avis et des recommandations de sa propre initiative. Il peut aussi être saisi par le Gouvernement ou un de ses membres afin de donner un avis.



Livres I I I I I

Comme dans chaque numéro de la revue Wallonie, la rubrique «Livres» présente une sélection d'ouvrages parmi les récentes acquisitions du Centre de Documentation du CESW. A cette sélection de livres, réalisée par M. Jean-Claude Pirlot, responsable du Centre de Documentation, s'ajoute la liste des études disponibles sur le web.

Le Centre de Documentation du CESW est au service des membres du Conseil mais est également accessible au public sur rendez-vous.
Téléphone : 04/232.98.14
E-mail : biblio@cesw.be



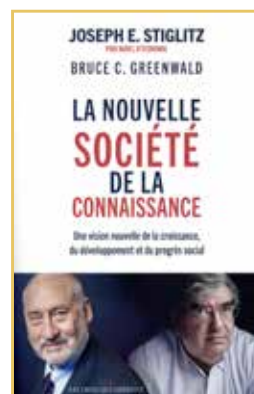
Pour une école citoyenne : Vivre l'école pleinement

> **Bruno Derbaix**
Éditions La Boîte à Pandore

Comment réfléchir l'école du XXI^{ème} siècle ? Comment faire diminuer la violence dans les établissements ? Comment inclure les élèves dans un processus de prise en charge et de participation ? Comment développer l'accès à la pensée critique et au discernement ?

Voilà une réflexion doublée d'une boîte à outils qui permettra à ceux dont la volonté est d'aller de l'avant de travailler pour vivre l'école autrement.

Son but est de former une génération de jeunes aptes à résister aux Fake News, au complotisme et aux embrigadements, car ils auront appris à devenir acteurs de leur vie au sein de la société.



La nouvelle société de la connaissance : Une vision nouvelle de la croissance, du développement et du progrès social

> **Joseph E. Stiglitz,**
Bruce C. Greenwald
Éditions Les Liens qui Libèrent

L'amélioration du niveau de vie découle d'abord de la création de sociétés capables d'apprendre – ce qui permet les progrès techniques –, et non de l'accumulation de capital. Ce qui sépare vraiment les pays développés des pays moins développés n'est donc pas seulement la capacité de production, mais aussi et surtout une différence de l'état des connaissances. Dans cet ouvrage, les auteurs mettent en lumière cette idée dans les domaines économique et politique. Ils expliquent pourquoi la production de connaissances diffère de celle des autres productions et pourquoi les économies de marché à elles seules ne peuvent généralement pas produire et transmettre les connaissances efficacement. Ils proposent de nouveaux modèles de «croissance endogène». Ils montrent comment des modes de gouvernance bien conçus peuvent mettre en œuvre une «nouvelle société de la connaissance» et comment, *a contrario*, des régimes de propriété intellectuelle bancals peuvent retarder l'apprentissage. Ils expliquent également comment presque toutes les politiques gouvernementales ont des effets, tant positifs que négatifs, sur l'état des savoirs.

Digitalis : Comment réinventer le monde

> **Thierry Geerts**
Racine

Bien trop souvent, on voit la révolution numérique comme un scénario catastrophe : à cause d'elle, il n'y aura plus d'entreprises, plus de travail, plus de futur. Ou bien, on se borne à faire des recommandations aux entreprises pour leur éviter de succomber à l'énorme rupture technologique qui se rapproche. Dans son livre, l'auteur milite pour remplacer le mot «rupture» par «réinvention».

Cet ouvrage est aussi un signal d'alarme pour la Belgique. Dans le passé, nous avons été au sommet de la révolution industrielle et informatique. Pourrons-nous en dire autant de la révolution numérique ?



Et si les salariés se révoltaient ? : Pour un nouvel âge du capitalisme

> **Patrick Artus, Marie-Paule Virard**
Fayard

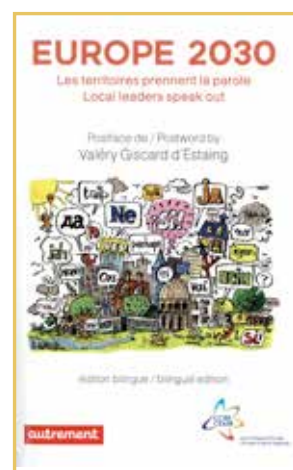
Au tournant du siècle, l'Occident se rêvait sur les chemins de la croissance et du progrès, porté par la mondialisation et la révolution technologique. Il aura fallu moins de deux décennies pour que le rêve vole en éclats. Chômage, précarisation de l'emploi, baisse du niveau de vie, creusement des inégalités, poussée de la pauvreté, déclassement des classes moyennes... Les salariés sont exaspérés. Non seulement ils sont les grands perdants des bouleversements qui secouent la planète, mais ils redoutent aussi d'être bientôt «débranchés» par un robot... Et s'ils finissaient par se révolter ? Les Européens peuvent et doivent ouvrir la voie d'un nouvel âge du capitalisme, loin des excès et dérives du système actionnarial anglo-saxon qui mène et désormais menace le monde.

Europe 2030 : Les territoires prennent la parole = Local leaders speak out

Éditions Autrement

«Comment voyez-vous l'Europe en 2030 ?» C'est à cette ambitieuse question lancée par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) que conseillers, maires, dirigeants locaux et régionaux des quatre coins de l'Europe répondent dans cet ouvrage. Chacun, tour à tour, à l'échelle de son territoire, partage sa vision de l'Europe de demain et propose les mesures qu'il considère à même de relancer le projet européen.

Qui mieux que ces représentants à l'avant-garde des défis sociétaux, environnementaux ou économiques pour porter la voix des citoyens européens ?





Biodiversité, quand les politiques européennes menacent le Vivant : Connaître la nature pour mieux légiférer

> **Inès Trépart**
Éditions Yves Michel
(Société civile)

La protection de la biodiversité est un enjeu sociétal majeur qui va bien au-delà de simples histoires de fleurs et d'oiseaux. Cependant, l'Union européenne échoue systématiquement à répondre aux objectifs qu'elle s'est fixés en la matière ; la création de réserves naturelles n'étant qu'une rustine de fortune. Comment expliquer cela ? Quels sont les enjeux ? Et surtout comment y remédier ? Le modèle agricole européen en faillite subit les assauts de l'idéologie néolibérale et génère une perte de biodiversité en Europe avec les engrais chimiques épandus dans les champs, les plantes génétiquement modifiées et les « bio » carburants mortifères. Le concept même de « bio-économie », revisité par les institutions européennes, porte les germes d'un bouleversement écologique sans précédent. Il y a urgence à légiférer pour protéger les sols et les semences du joug des grandes firmes internationales.

Et dans notre bibliothèque numérique :

Analyse des prix : Rapport annuel 2017 de l'Institut des comptes nationaux Observatoire des prix
SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie - Source : economie.fgov.be

L'ONEM en 2017 : Rapport annuel
Volume 1 : Rapport d'activités
Volume 2 : Indicateurs du marché du travail et évolution des allocations
Source : www.onem.be

Pressions sur nos terres agricoles : Face à l'artificialisation des sols, quels leviers d'action ? : Étude
Astrid Bouchedor
FIAN Belgium (Décembre 2017) - Source : www.fian.be

Réussir ses études : Quels parcours ? Quels soutiens ? : Parcours de réussite dans le premier cycle de l'enseignement supérieur : Fédération Wallonie-Bruxelles, 2014-2017 : Rapport de recherche
Leila Mouhib - ARES (Février 2018) - Source : www.ares-ac.be

Avis : Trajectoire budgétaire en préparation du programme de stabilité 2018-2021
Conseil supérieur des Finances : Section « Besoins de financement des pouvoirs publics » (Mars 2018) - Source : www.conseilsuperieuresdesfinances.be

Étude sur les hypothèses d'avenir des Provinces wallonnes : Rapport définitif
Christian Behrendt, Frédéric Bouhon, Quentin Pironnet, et. al.
Association des Provinces wallonnes (Mars 2018) - Source : apw.be

Perspectives budgétaires 2018-2023 des entités fédérées : Rapport
Bureau fédéral du Plan (Avril 2018) - Source : www.plan.be

Les perspectives budgétaires de la Wallonie de 2018 à 2028
C. Kozicki, E. Lecuivre, D. Viroux - Sous la direction de H. Bogaert
CERPE : Cahiers de recherche : Série Politique Économique n° 92 (Avril 2018)
Source : www.unamur.be/eco/economie/cerpe

Rapport sur l'économie wallonne : 2018
SPW, IWEPS, SOGEPA (Avril 2018) - Source : www.iweeps.be

Comme parents, que voulez-vous changer dans votre commune ? : Résultats d'enquête de la Ligue des familles : Communales 2018
Service Études et Action politique de la Ligue des familles (Mai 2018)
Source : www.laligue.be

État des lieux des discriminations de genre en Belgique : Chiffres 2017 : Rapport intermédiaire du Rapport d'activités 2017
Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (Mai 2018)
Source : igvm-iefh.belgium.be

La pension à points : 5 principes pour plus d'équité dans les régimes de pension en Belgique
Pierre Devolder, Jean Hindriks
IRES : Regards économiques Numéro 139 (Mai 2018)
Source : www.regards-economiques.be

**Publication bimestrielle
du Conseil économique et social
de Wallonie**
Rue du Vertbois, 13c - 4000 Liège
T. 04 232 98 11 - F. 04 232 98 10
communication@cesw.be
www.cesw.be

Editeur responsable :
Jean Pierre Dawance

Rédactrice en chef
Nathalie Blanchart - T. 04 232 98 53
nathalie.blanchart@cesw.be

Secrétariat
Nathalie Hounje - T. 04 232 98 24
nathalie.hounje@cesw.be

Rédaction
Actualités, L'invité, En bref, Interviews :
Nathalie Blanchart.
Avis : Nathalie Delbrassinne, Véronique Kaiser et
Hélène Orban.
Dossier : Fabienne Dideberg et
Nathalie Blanchart
Zoom : Thérèse Van Hoof
Livres : Jean-Claude Pirlot

Remerciements
MM. T. Bastianelli, J. Nicaise, N. Velings et
Th. Zintz pour les interviews.

Conception graphique

Agence à propos
Rue Grangagnage, 30
4000 Liège
www.agenceapropos.be

Impression

Imprimerie SNEL
Z.I. des Hauts-Sarts - Zone 3
Rue Fond des Fourches 21
4041 Vottem (Herstal)

Photographies

CESW
Fotolia
Frédéric Séré p. 11

Imprimé sur papier respectueux
de l'environnement



Conseil économique et social de Wallonie
Rue du Vertbois, 13 c • 4000 Liège • Belgique
T. 04 232 98 11 • F. 04 232 98 10
info@cesw.be • www.cesw.be
Éditeur responsable : Jean Pierre Dawance

